

OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE
VISANT LES ACTIONS ET OBLIGATIONS A OPTION DE
CONVERSION ET/OU D'ECHANGE EN ACTIONS NOUVELLES
OU EXISTANTES (OCEANES) DE LA SOCIETE

Alcatel·Lucent 

INITIEE PAR
NOKIA CORPORATION

NOKIA

PRESENTEE PAR

 **SOCIETE GENERALE**
Corporate & Investment Banking

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE NOKIA CORPORATION



Le présent document relatif aux autres informations de la société Nokia Corporation (« **Nokia** ») a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 17 novembre 2015, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Nokia.

Le présent document complète la note d'information relative à l'offre publique d'échange initiée par Nokia visant les actions et OCEANES Alcatel Lucent S.A. (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 12 novembre 2015 sous le numéro 15-573 en application d'une décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information** »).

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur les sites Internet de Nokia (www.nokia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues gratuitement auprès de :

Nokia
Karaportti 3
FI-02610 Espoo
Finlande

Société Générale
Corporate Finance
75886 Paris Cedex 18
France

Un communiqué sera diffusé conformément aux dispositions des articles 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

1. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Nokia figurent dans le prospectus relatif, d'une part, à l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris de l'ensemble des actions Nokia, en ce compris les actions Nokia à émettre dans le cadre de l'Offre et de l'Offre Américaine (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information), et, d'autre part, à l'admission aux négociations sur le Nasdaq OMX Helsinki Ltd. (le « **Nasdaq Helsinki** ») des actions Nokia à émettre dans le cadre de l'Offre et de l'Offre Américaine, qui a été établi en langue anglaise par Nokia et approuvé par l'autorité finlandaise de surveillance financière (la « **FIN-FSA** ») le 23 octobre 2015 (ci-après, avec les documents qu'il incorpore par référence, le « **Prospectus d'Admission** »). Un certificat d'approbation de la FIN-FSA, ainsi qu'une copie de ce Prospectus d'Admission approuvé, ont été notifiés par la FIN-FSA à l'AMF le 26 octobre 2015, avec la traduction du résumé du prospectus en français, conformément au mécanisme de passeport européen prévu par la Directive « prospectus » n° 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre publique de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE. Un supplément au Prospectus d'Admission a par ailleurs été approuvé par la FIN-FSA le 16 novembre 2015 et notifié ce même jour à l'AMF dans les mêmes conditions (le « **Supplément** »). Ce Supplément comprend certaines mises à jour sur la base des annonces et des événements qui ont eu lieu après l'approbation du Prospectus d'Admission tels que, entre autres, l'annonce par Nokia et Alcatel Lucent S.A. de leurs résultats intermédiaires respectifs pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015, et l'annonce par Nokia de son programme de 7 milliards d'euros pour optimiser sa structure de capital et de l'accélération de l'objectif de synergies de 900 millions d'euros pour l'opération visant Alcatel Lucent S.A.

Le Prospectus d'Admission et son Supplément sont incorporés par référence dans le présent document.

Le Prospectus d'Admission et son Supplément peuvent être consultés sur le site Internet de Nokia (www.nokia.com). Des exemplaires papiers de ce Prospectus d'Admission et de son Supplément sont par ailleurs disponibles sans frais au siège de Nokia (Karaportti 3, FI-02610 Espoo, Finlande) ainsi qu'au point service du Nasdaq Helsinki (Fabianinkatu 14, FI-00100 Helsinki, Finlande).

La traduction en français du résumé du Prospectus d'Admission, telle que mise à jour par le Supplément, figure en Annexe du présent document et peut également être consultée sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Nokia (www.nokia.com).

Toutes les actions existantes Nokia seront admises aux négociations sur Euronext Paris le jour de négociation suivant l'ouverture de l'Offre. Les actions nouvelles Nokia émises dans le cadre de l'Offre et de l'Offre Américaine et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte (tel que ce terme est défini dans la Note d'Information), seront admises aux négociations à la fois sur le Nasdaq Helsinki et sur Euronext Paris le jour de négociation suivant le règlement-livraison de l'Offre et, le cas échéant, de l'Offre Réouverte. A l'issue de l'Offre, toutes les actions Nokia seront cotées sur le Nasdaq Helsinki, sur Euronext Paris et, sous la forme d'*American Depositary Shares*, sur le New York Stock Exchange. Dans le cas où l'Offre n'aurait pas une suite positive, Nokia a l'intention de demander radier ses actions du marché réglementé d'Euronext Paris.

Aucun fait nouveau significatif n'est intervenu depuis le dépôt du Supplément au Prospectus d'Admission.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 NOMS ET FONCTIONS DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A NOKIA

Monsieur Rajeev Suri, Président et Directeur général de Nokia

Monsieur Timo Ihamuotila, Vice-Président Exécutif et Directeur financier du groupe Nokia

2.2 ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION RELATIVE A NOKIA

« Nous attestons que le présent document, qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 novembre 2015 et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédent le jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 (telle que modifiée), dans le cadre de l'offre publique d'échange initiée par Nokia et visant les actions et OCEANEs de la société Alcatel Lucent S.A. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Nokia Corporation

Rajeev Suri

Président et Directeur général

et

Timo Ihamuotila

Vice-Président Exécutif et Directeur financier du groupe

ANNEXE

TRADUCTION EN FRANÇAIS DU RÉSUMÉ DU PROSPECTUS D'ADMISSION RELATIF À L'OFFRE

RÉSUMÉ

Les résumés sont établis sur la base d'éléments d'informations (ci-après les « Éléments »). Ces Éléments sont numérotés dans les Sections A à E (A.1 à E.7). Le présent résumé contient tous les Éléments requis pour ce type de titres et d'émetteur. Dans la mesure où certains Éléments ne sont pas requis, des écarts dans la numérotation des Éléments peuvent être constatés. Même si un Élément peut être requis dans le résumé en raison du type de titres et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au titre de cet Élément. Dans ce cas, une courte description de l'Élément est présentée dans le résumé et accompagnée de la mention « Sans objet ».

Sauf indication expresse contraire, toutes les déclarations incluses dans cette section concernant la position concurrentielle de Nokia ou de la Société Combinée sont fondées sur le point de vue de la direction de Nokia.

Les actionnaires et les investisseurs potentiels sont invités à noter que l'ensemble des informations concernant Alcatel Lucent présentées dans ce Prospectus d'Admission, tel que modifié ou pouvant être modifié par le biais d'un supplément, et notamment en Annexe A, sont uniquement fondées sur les informations publiquement disponibles d'Alcatel Lucent figurant dans le Rapport Annuel d'Alcatel Lucent, et le Rapport Intermédiaire qu'Alcatel Lucent a déposés auprès de la SEC, ainsi que le Rapport Intermédiaire Q3. Nokia certifie que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que Nokia le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par Alcatel Lucent, aucun fait n'a été omis qui rendrait inexacts ou trompeuses les informations reproduites.

Le Prospectus d'Admission et le présent sommaire ont été complétés par certaines informations via un supplément daté du 16 novembre 2015. Les Sections B.7 et B.9 du présent sommaire ont été remplacées dans leur totalité par les informations figurant ci-dessous afin de refléter les informations financières respectives de Nokia et d'Alcatel Lucent pour les neuf mois clos au 30 septembre 2015. Les Sections C.6 et E.6 ont également été remplacées dans leur totalité par les informations figurant ci-dessous. Certaines autres Sections du présent sommaire ont également été complétées avec de nouvelles informations par l'ajout de paragraphes identifiés par un astérisque () ci-dessous.*

Section A — Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement	<p>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus d'Admission. Toute décision d'investir dans les titres devrait être fondée sur un examen du Prospectus d'Admission dans son entier par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus d'Admission est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, en vertu de la loi applicable, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus d'Admission avant le début de la procédure judiciaire. Nokia engage sa responsabilité civile eu égard à ce résumé uniquement si son contenu est trompeur, inexact ou incohérent, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus d'Admission, ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu conjointement avec les autres parties du Prospectus d'Admission, les informations essentielles permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les titres émis par Nokia.</p>

A.2	Informations à fournir concernant le consentement de l'émetteur ou de la personne chargée de rédiger le Prospectus d'Admission pour l'utilisation d'organismes financiers intermédiaires	Sans objet.
-----	--	-------------

<i>Section B — Émetteur</i>		
B.1	Raison sociale et nom commercial	<p>Nokia</p> <p>La raison sociale et le nom commercial de la Société sont Nokia Oyj. Les autres raisons sociales et noms commerciaux de la Société sont, en anglais, Nokia Corporation, et, en suédois, Nokia Abp.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>La raison sociale d'Alcatel Lucent est Alcatel Lucent. Le nom commercial d'Alcatel Lucent est Alcatel-Lucent.</p>
B.2	Siège social/ Forme juridique/ Législation applicable/ Pays d'immatriculation	<p>Nokia</p> <p>Le siège social de Nokia est situé à Helsinki en Finlande. Nokia est une société anonyme (<i>public limited liability company</i>) de droit finlandais immatriculée en Finlande.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Alcatel Lucent est une société anonyme de droit français, créée en 1898, à l'origine en tant que société cotée du nom de Compagnie Générale d'Électricité. Alcatel Lucent est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 019 096. Alcatel Lucent est assujettie à l'ensemble des dispositions légales régissant les sociétés commerciales en France et, plus précisément les dispositions du Code de commerce et du Code monétaire et financier. Le siège social d'Alcatel Lucent est situé au 148/152 Route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, France.</p>
B.3	Opérations en cours et principales activités	<p>Nokia</p> <p>Nokia se concentre actuellement sur trois secteurs d'activité : les logiciels, matériels et services d'infrastructure réseau, proposés à travers Nokia Networks ; la cartographie et la géolocalisation intelligente, fournies à travers HERE ; et le développement de technologies avancées et l'octroi de licences, réalisés par Nokia Technologies. À travers ses trois activités, Nokia est présente dans le monde entier avec des opérations et des installations de recherche et développement en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, des ventes dans 140 pays environ, et environ 64 000 employés. Nokia est également un grand investisseur en recherche et développement (« R&D »), avec des dépenses dépassant les 2,5 milliards d'euros en 2014 à travers ses trois activités.</p> <p><i>Nokia Networks</i> est l'un des principaux fournisseurs sur le marché de l'infrastructure mobile, offrant une vaste gamme de différents produits, des composants matériels de réseaux utilisés par les opérateurs de réseaux aux solutions logicielles soutenant le fonctionnement efficace des réseaux, ainsi que</p>

	<p>les services pour planifier, optimiser, mettre en œuvre, exploiter et moderniser les réseaux des opérateurs mobiles.</p> <p><i>HERE</i> est l'un des principaux fournisseurs de cartes et d'expériences de géolocalisation sur une grande diversité d'écrans et de systèmes d'exploitation et est axé sur la production des cartes les plus précises et les plus actualisées, disponibles sur de nombreux appareils et systèmes d'exploitation.</p> <p><i>Nokia Technologies</i> développe et octroie des licences pour les innovations de pointe qui opèrent la prochaine révolution dans l'informatique et la mobilité. <i>Nokia Technologies</i> est leader dans l'innovation des technologies de base permettant l'avènement du "Monde Programmable" (<i>Programmable World</i>)¹, où tout et tout le monde seront connectés. <i>Nokia Technologies</i> élargit le programme d'octroi de licences et les licences de ses technologies propriétaires réussies afin de permettre à ses clients de concevoir de meilleurs produits.</p> <p>Le 3 août 2015, <i>Nokia</i> a annoncé un accord pour la cession de l'activité de services de cartographie numérique et de géolocalisation <i>HERE</i> à un consortium d'acteurs majeurs du marché automobile, comprenant <i>AUDI AG</i>, <i>BMW Group</i> et <i>Daimler AG</i> (la « Cession <i>HERE</i> »). L'opération devrait être conclue au premier trimestre de 2016, sous réserve des conditions de <i>closing</i> habituelles et des autorisations réglementaires. Au <i>closing</i> de la Cession <i>HERE</i>, qui n'affecte pas le ratio d'échange de l'Offre d'Échange, et en supposant que l'Offre d'Échange n'a pas encore été réalisée, <i>Nokia</i> sera composée de deux activités : <i>Nokia Networks</i> et <i>Nokia Technologies</i>.</p> <p>Il est actuellement prévu qu'à l'issue de l'Offre d'Échange, l'activité de <i>Nokia Networks</i> serait construite autour de quatre divisions opérationnelles: <i>Mobile Networks</i>, <i>Fixed Networks</i>, <i>Applications & Analytics</i> et <i>IP/Optical Networks</i>. Ces divisions fourniraient un portefeuille intégré de produits, de logiciels et de services afin de permettre à la Société Combinée d'apporter à ses clients les meilleures solutions réseaux de nouvelle génération et les services associés. Parallèlement, <i>Nokia Technologies</i> continuerait d'opérer en tant que division opérationnelle séparée. Chaque division opérationnelle aurait la responsabilité stratégique, opérationnelle et financière de son portefeuille et serait entièrement responsable de l'atteinte de ses objectifs. Les quatre divisions opérationnelles de l'activité <i>Networks</i> auraient une cellule commune en charge de l'intégration et de la transformation, afin de mener à bien les synergies et de piloter les activités liées à l'intégration. Les dirigeants de ces divisions opérationnelles seraient directement rattachés au Président et Directeur Général de <i>Nokia</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Mobile Networks (MN)</i> comprendrait l'ensemble des portefeuilles <i>Radio</i> de <i>Nokia</i> et d'<i>Alcatel Lucent</i> et la majeure partie de leurs portefeuilles convergents <i>Coeur de Réseau (Core Network)</i> incluant les activités <i>IMS/VoLTE</i> et gestion du trafic des données (<i>Subscriber Data Management</i>), ainsi que l'activité <i>Global Services</i> liée aux réseaux mobiles. Cette division comprendrait aussi les activités <i>Transmissions hertziennes (Microwave)</i> d'<i>Alcatel Lucent</i> et l'ensemble de l'activité intégrée <i>Services gérés (Managed Services)</i> de la Société Combinée. Grâce à la combinaison de ces actifs, la division <i>Mobile Networks</i> fournirait des solutions intégrées de pointe pour les réseaux mobiles, sur les plateformes actuelles et à venir, ainsi qu'une gamme complète de services professionnels et de services liés aux produits. • <i>Fixed Networks (FN)</i> comprendrait les activités actuelles <i>Réseaux fixes (Fixed Networks)</i> d'<i>Alcatel Lucent</i>, dont l'innovation de pointe et la position sur le marché seraient davantage renforcées par une
--	--

¹ La vision qu'a *Nokia* de l'avenir ; un monde où la connectivité s'étendra massivement, reliant les personnes ainsi que des centaines de milliards d'objets physiques : des voitures, appareils électroménagers et smartphones aux produits portables, l'équipement industriel et le suivi sanitaire. Ce qui distingue le "Monde Programmable" de l' "Internet des objets" est l'intelligence ajoutée aux données, pour permettre aux personnes de les interpréter et les utiliser, au lieu d'uniquement les capturer.

		<p>collaboration accrue avec les autres divisions opérationnelles. Cette division opérationnelle fournirait les produits et services d'accès au réseau cuivre et fibre, afin d'offrir aux clients les solutions ultra haut-débit en continu pour transformer leurs réseaux, déployant la fibre au coût le plus compétitif.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Applications & Analytics (A&A) combinerait les activités liées aux Logiciels et Analyse de données (<i>Software and Data Analytics</i>) des deux entreprises. Ce portefeuille complet d'applications inclurait la gestion de l'expérience client (<i>Customer Experience Management</i>), OSS, distincte de la gestion du réseau telle que l'exécution des services et l'assurance, la politique de facturation, les Services, Cloud Stacks, le management et l'orchestration, la communication et la collaboration, les solutions de sécurité, l'intelligence-réseau et l'analyse, la gestion des appareils, et les plateformes de gestion de la connectivité de l'Internet des Objets. CloudBand serait également rattachée à cette division opérationnelle, qui aurait vocation à piloter l'effort d'innovation pour répondre aux besoins à venir, centrés sur la convergence et le cloud. • IP/Optical Networks (ION) rassemblerait les activités actuelles d'Alcatel Lucent de routage IP (<i>IP Routing</i>), de Transport Optique et les activités IP vidéo (<i>Optical Transport and IP video</i>), le Software Defined Networking (SDN), Nuage, ainsi que le portefeuille Nokia IP partner et Packet Core. IP/Optical Networks continuerait d'assurer le leadership technologique d'Alcatel Lucent, en construisant des infrastructures IP/Optical d'envergure à la fois pour les fournisseurs d'accès et, de plus en plus, pour des clients professionnels de l'univers digital et technologique. • Nokia Technologies (TECH) resterait une entité séparée, clairement orientée sur la fourniture de licences et l'incubation de nouvelles technologies. Nokia Technologies conserverait ses propres activités d'innovation, de développement produit et de commercialisation. <p>Nokia prévoit d'organiser son reporting financier en deux segments clés : Nokia Technologies et l'activité Networks. Cette dernière comprendrait les divisions opérationnelles Mobile Networks, Fixed Networks, Applications & Analytics et IP/Optical Networks. Nokia prévoit également de fournir séparément des données financières sélectives pour chacune des quatre divisions opérationnelles de l'activité Networks, afin d'assurer aux investisseurs une transparence sur la performance de chacune de ces divisions.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Actuellement, Alcatel Lucent a deux segments opérationnels : Cœur de Réseaux et Accès. Jusqu'en mars 2014, Alcatel Lucent avait un troisième segment : Autres. Le segment Cœur de Réseaux comporte trois domaines d'activités : Routage IP, Transport IP et Plateformes IP. La division Routage IP a pour mission de fournir l'infrastructure de routage IP et les principales familles de produits présentes dans le portefeuille routage IP sont : les routeurs <i>core</i> et <i>edge Internet Protocol/Multiprotocol Label Switching</i> (ou IP/MPLS), les commutateurs et routeurs de service Carrier Ethernet (<i>Carrier Ethernet access and aggregation switch/routers</i>), les routeurs d'agrégation de services (<i>Service Aggregation Routers</i>), les gestionnaires de services (<i>Services Aware Management</i>), les modules pour les réseaux de diffusion de contenus numériques (<i>Content Delivery Network – CDN</i>) et le Software-Defined Networking (SDN). Les produits de la division IP Transport comprennent les produits optique terrestre, les réseaux de câbles de télécommunication sous-marins et les produits de transmission sans fil. Le portefeuille Plateformes IP fournit des équipements, des plateformes logicielles et des applications qui aident les fournisseurs de services, les très grandes entreprises et les sociétés Internet à fournir des communications IP avancées, à optimiser leurs réseaux et leurs opérations, à améliorer l'expérience du client et à monétiser de nouveaux services. Le segment Accès comporte quatre</p>
--	--	--

		<p>domaines d'activités : Accès mobile, Accès fixe, Licences et Services Gérés. Les principales activités de la division Mobile (<i>Wireless</i>) se concentre sur la livraison de solutions 4G/LTE <i>overlay</i>, de solutions 3G/4G et <i>small cells</i> multistandards avec services professionnels associés. Le portefeuille d'accès mobile d'Alcatel Lucent comprend également les produits mobiles 2G/3G et les services professionnels associés ainsi que le portefeuille Radio Frequency Systems (RFS) d'Alcatel Lucent. La division accès fixe d'Alcatel Lucent conçoit et développe des produits d'accès fixe qui permettent aux fournisseurs de services d'offrir une connectivité à haut débit via des connexions en cuivre ou en fibre (DSL). L'activité Licences poursuit activement une stratégie de licence de brevets pour générer des revenus. L'activité services gérés d'Alcatel Lucent fournit des solutions innovantes destinées aux marchés des opérateurs et des industries stratégiques. Jusqu'en 2014, le segment Autres comprenait les activités gouvernementales, qui ont établi et fourni des solutions complètes, clé en main, en soutien des organismes gouvernementaux fédéraux des États-Unis aux États-Unis. Le 31 mars 2014, Alcatel Lucent a réalisé la cession de LGS Innovations LLC, qui était une entité fournissant lesdites solutions.</p> <p>Alcatel Lucent gère l'un des plus importants portefeuilles du marché pour les produits et solutions à destination du marché des équipements de télécommunication et des services associés, que ce soit pour les opérateurs ou non-opérateurs. Les opérations d'Alcatel Lucent s'étendent dans un grand nombre de pays et vend substantiellement tous ses produits et services aux plus grands fournisseurs de services de télécommunication au monde.</p>
B.4a	Tendances récentes les plus significatives	<p>Ensemble du marché des équipements de télécommunications</p> <p>Ces dernières années, les tendances les plus significatives affectant le marché des équipements de télécommunication ont été l'augmentation de l'utilisation de services de données et l'accroissement exponentiel du trafic qui en résulte, qui a conduit à un besoin croissant de haute performance, qualité et fiabilité pour les réseaux. L'augmentation continue du trafic de données, a imposé une transformation du modèle économique des opérateurs, d'un modèle économique focalisé sur les appels vers un modèle économique focalisé sur les données. Par conséquent, les opérateurs bénéficient de revenus plus stables mais subissent une pression sur les marges et ils ont une nécessité accrue de s'adapter aux nouvelles technologies et de gagner en efficacité par rapport aux autres opérateurs mais également vis-à-vis des fournisseurs d'infrastructures réseaux et de services. En plus des tentatives de réduction des coûts, les opérateurs veulent augmenter leur agilité par l'adoption du nouveau Telco Cloud ² et des technologies de virtualisation des réseaux. La nécessité des opérateurs de trouver leur place dans le nouvel écosystème a déclenché une vague de consolidation soutenue par le besoin de se développer et de fournir un éventail plus large de services, notamment des services de convergence fixe-mobile.</p> <p>Les ventes de Nokia et d'Alcatel Lucent sont touchées par la variation saisonnière que connaissent les cycles de dépenses des opérateurs de réseaux, avec des ventes généralement plus élevées au quatrième trimestre, par rapport au premier trimestre de l'année suivante. En plus du caractère saisonnier habituel de l'industrie, le déploiement de grands projets d'infrastructure connaît de normales fluctuations.</p> <p>HERE</p> <p>Globalement, il existe une tendance vers plus de choses connectées qui fournissent des opportunités aux renseignements basés sur la géolocalisation de prendre une dimension essentielle dans ce développement. De plus, comme</p>

² L'application des principes de l'informatique en nuage (*cloud computing*), du SDN (*Software Defined Networking*) et du NFV (*Network Functions Virtualization*) dans un environnement de télécommunications. Il s'agit par exemple de la séparation du logiciel d'application de son infrastructure matérielle sous-jacente à travers des interfaces automatisées et programmables tout en conservant les besoins en matière de télécommunications tels que la haute disponibilité et la faible latence.

		<p>l'industrie automobile contribue de manière significative aux ventes de HERE, l'économie au sens large et son influence sur les nouvelles ventes de voitures constituent un facteur important de succès pour HERE dans l'avenir. Le taux d'adoption de produits et services embarqués est également important.</p> <p>Technologies / Octroi de licences</p> <p>De manière générale, l'accent a été mis davantage sur la protection et les licences de droits de propriété intellectuelle (« DPI »), et cette tendance devrait se poursuivre. Ainsi, les nouveaux accords sont généralement le résultat de longues négociations et de potentiels litiges ou arbitrages et, par conséquent, il pourrait être difficile de prédire leur durée et leur résultat. En raison de la structure des accords de licence de brevet, les paiements pourraient se révéler peu fréquents, parfois partiellement rétroactifs et la durée des accords de licence peut varier. En outre, on constate des différences régionales évidentes dans la facilité qu'il y a à protéger et octroyer des licences à des innovations brevetées.</p>																																																																																																																		
B.5	Groupe	<p>Nokia</p> <p>Nokia est la société mère du Groupe Nokia. Les filiales importantes de Nokia au 30 juin 2015 étaient les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la société</th> <th>Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement</th> <th>% de détention du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Nokia Solutions and Networks B.V.</td><td>La Haye, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Oy</td><td>Helsinki, Finlande</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks US LLC</td><td>Delaware, Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Japan Corp.</td><td>Tokyo, Japon</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks India Private Limited</td><td>New Delhi, Inde</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks System Technology (Beijing) Co., Ltd.</td><td>Beijing, Chine</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Branch Operations Oy</td><td>Helsinki, Finlande</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Korea Ltd.</td><td>Séoul, Corée du Sud</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Taiwan Co. Ltd</td><td>Taipei, Taiwan</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Solutions and Networks Technology Service Co., Ltd.</td><td>Beijing, Chine</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Holding Corporation</td><td>Delaware, Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Global B.V.</td><td>Veldhoven, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Europe B.V.</td><td>Veldhoven, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE North America LLC</td><td>Delaware, Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>HERE Deutschland GmbH</td><td>Berlin, Allemagne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Finance International B.V.</td><td>Haarlem, Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Nokia Technologies Oy</td><td>Helsinki, Finlande</td><td>100,0</td></tr> </tbody> </table> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Alcatel Lucent est la société mère du Groupe Alcatel Lucent. Les filiales importantes d'Alcatel Lucent au 30 juin 2015 étaient les suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom de la société</th> <th>Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement</th> <th>% de détention du Groupe</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Alcatel-Lucent Australia Limited</td><td>Australie</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Austria AG</td><td>Autriche</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Bell NV</td><td>Belgique</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Brasil S/A</td><td>Brésil</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Canada Inc.</td><td>Canada</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Deutschland AG</td><td>Allemagne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent España S.A.</td><td>Espagne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent India Limited</td><td>Inde</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent International</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Italia S.p.A.</td><td>Italie</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.</td><td>Mexique</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Nederland B.V.</td><td>Pays-Bas</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.</td><td>Pologne</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Portugal, S.A.</td><td>Portugal</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Schweiz AG</td><td>Suisse</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd¹</td><td>Chine</td><td>50,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Submarine Networks</td><td>France</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent Telecom Limited</td><td>Royaume-Uni</td><td>100,0</td></tr> <tr><td>Alcatel-Lucent USA Inc.</td><td>Etats-Unis</td><td>100,0</td></tr> </tbody> </table>	Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe	Nokia Solutions and Networks B.V.	La Haye, Pays-Bas	100,0	Nokia Solutions and Networks Oy	Helsinki, Finlande	100,0	Nokia Solutions and Networks US LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0	Nokia Solutions and Networks Japan Corp.	Tokyo, Japon	100,0	Nokia Solutions and Networks India Private Limited	New Delhi, Inde	100,0	Nokia Solutions and Networks System Technology (Beijing) Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0	Nokia Solutions and Networks Branch Operations Oy	Helsinki, Finlande	100,0	Nokia Solutions and Networks Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	100,0	Nokia Solutions and Networks Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taiwan	100,0	Nokia Solutions and Networks Technology Service Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0	HERE Holding Corporation	Delaware, Etats-Unis	100,0	HERE Global B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0	HERE Europe B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0	HERE North America LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0	HERE Deutschland GmbH	Berlin, Allemagne	100,0	Nokia Finance International B.V.	Haarlem, Pays-Bas	100,0	Nokia Technologies Oy	Helsinki, Finlande	100,0	Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe	Alcatel-Lucent Australia Limited	Australie	100,0	Alcatel-Lucent Austria AG	Autriche	100,0	Alcatel-Lucent Bell NV	Belgique	100,0	Alcatel-Lucent Brasil S/A	Brésil	100,0	Alcatel-Lucent Canada Inc.	Canada	100,0	Alcatel-Lucent Deutschland AG	Allemagne	100,0	Alcatel-Lucent España S.A.	Espagne	100,0	Alcatel-Lucent India Limited	Inde	100,0	Alcatel-Lucent International	France	100,0	Alcatel-Lucent Italia S.p.A.	Italie	100,0	Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0	Alcatel-Lucent Nederland B.V.	Pays-Bas	100,0	Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.	Pologne	100,0	Alcatel-Lucent Portugal, S.A.	Portugal	100,0	Alcatel-Lucent Schweiz AG	Suisse	100,0	Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd ¹	Chine	50,0	Alcatel-Lucent Submarine Networks	France	100,0	Alcatel-Lucent Telecom Limited	Royaume-Uni	100,0	Alcatel-Lucent USA Inc.	Etats-Unis	100,0
Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks B.V.	La Haye, Pays-Bas	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks Oy	Helsinki, Finlande	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks US LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks Japan Corp.	Tokyo, Japon	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks India Private Limited	New Delhi, Inde	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks System Technology (Beijing) Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks Branch Operations Oy	Helsinki, Finlande	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks Korea Ltd.	Séoul, Corée du Sud	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks Taiwan Co. Ltd	Taipei, Taiwan	100,0																																																																																																																		
Nokia Solutions and Networks Technology Service Co., Ltd.	Beijing, Chine	100,0																																																																																																																		
HERE Holding Corporation	Delaware, Etats-Unis	100,0																																																																																																																		
HERE Global B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0																																																																																																																		
HERE Europe B.V.	Veldhoven, Pays-Bas	100,0																																																																																																																		
HERE North America LLC	Delaware, Etats-Unis	100,0																																																																																																																		
HERE Deutschland GmbH	Berlin, Allemagne	100,0																																																																																																																		
Nokia Finance International B.V.	Haarlem, Pays-Bas	100,0																																																																																																																		
Nokia Technologies Oy	Helsinki, Finlande	100,0																																																																																																																		
Nom de la société	Pays d'immatriculation et lieu de l'établissement	% de détention du Groupe																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Australia Limited	Australie	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Austria AG	Autriche	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Bell NV	Belgique	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Brasil S/A	Brésil	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Canada Inc.	Canada	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Deutschland AG	Allemagne	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent España S.A.	Espagne	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent India Limited	Inde	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent International	France	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Italia S.p.A.	Italie	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.	Mexique	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Nederland B.V.	Pays-Bas	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.	Pologne	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Portugal, S.A.	Portugal	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Schweiz AG	Suisse	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd ¹	Chine	50,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Submarine Networks	France	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent Telecom Limited	Royaume-Uni	100,0																																																																																																																		
Alcatel-Lucent USA Inc.	Etats-Unis	100,0																																																																																																																		

	Alcatel-Lucent Holdings Inc.	Etats-Unis	100,0
	Alcatel-Lucent Participations	France	100,0
	Alda Marine	France	100,0
	Coralec	France	100,0
	Florelec	France	100,0
	Electro Banque	France	100,0
	Electro Ré	Luxembourg	100,0
	* Entité contrôlée par détention de 50% des participations plus une action par le Groupe Alcatel Lucent.		

B.6	Principaux actionnaires	Nokia																																																																																																																					
		<p>Le tableau suivant présente, au 20 octobre 2015, la répartition du capital et des droits de vote des 10 actionnaires de Nokia les plus importants enregistrés en Finlande et apparaissant sur le registre d'actionnaires de Nokia tenu par Euroclear Finlande Ltd.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaire</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du nombre total d'actions</th> <th>% des droits de vote¹</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1. Varma Mutual Pension Insurance Company</td> <td>80 722 106</td> <td>2,19</td> <td>2,23</td> </tr> <tr> <td>2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company</td> <td>28 893 982</td> <td>0,79</td> <td>0,80</td> </tr> <tr> <td>3. The State Pension Fund</td> <td>25 600 000</td> <td>0,70</td> <td>0,71</td> </tr> <tr> <td>4. Schweizerische Nationalbank</td> <td>24 132 730</td> <td>0,66</td> <td>0,67</td> </tr> <tr> <td>5. Elo Mutual Pension Insurance Company</td> <td>15 200 000</td> <td>0,41</td> <td>0,42</td> </tr> <tr> <td>6. Svenska Litteratursällskapet i Finland rf.</td> <td>14 312 880</td> <td>0,39</td> <td>0,39</td> </tr> <tr> <td>7. Nordea Bank Finland Plc</td> <td>11 536 309</td> <td>0,31</td> <td>0,31</td> </tr> <tr> <td>8. Folketrygdfondet</td> <td>11 352 542</td> <td>0,31</td> <td>0,31</td> </tr> <tr> <td>9. Nordea Suomi Fund</td> <td>10 854 000</td> <td>0,30</td> <td>0,30</td> </tr> <tr> <td>10. Keva (Local Government Pensions Institution)</td> <td>10 004 071</td> <td>0,27</td> <td>0,28</td> </tr> <tr> <td>Actions détenues par Nokia et ses filiales</td> <td>53 232 002</td> <td>1,45</td> <td>0,00</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>3 392 801 269</td> <td>92,23</td> <td>93,58</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>3 678 641 891</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>¹ Les actions détenues par Nokia et ses filiales ne sont pas comptabilisées pour le calcul des droits de vote</p> <p>Conformément à la notification qui a été faite à Nokia au regard du Chapitre 9, Section 10 du <i>Finnish Securities Market Act</i>, le 24 octobre 2014, les participations de BlackRock, Inc. au sein de Nokia, au travers des entreprises qu'il contrôle, comprennent tant des actions que des obligations convertibles émises par Nokia et s'élèvent à un total de 187 784 314 actions, ce qui correspondait à cette date, à environ 5,01 % du nombre total d'actions et des droits de vote de Nokia. À la connaissance de Nokia, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de Nokia.</p> <p>Nokia n' a pas connaissance d'un actionnaire détenant une participation majoritaire (<i>controlling interest</i>), au sens du Chapitre 2, Section 4 du <i>Finnish Securities Market Act</i>. Chaque action confère une voix à son titulaire au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires de Nokia.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>La répartition du capital social et des droits de vote au sein d'Alcatel Lucent au 30 juin 2015 est représentée dans le tableau suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="3">Capital social sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015</th> <th colspan="2">Droits de vote THEORIQUES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015³</th> <th colspan="2">Droits de vote EXERCÉABLES EN ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015⁴</th> </tr> <tr> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital social</th> <th>Droits de vote double</th> <th>Nombre total de droits de vote</th> <th>% des droits de vote</th> <th>Nombre total de droits de vote</th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>The Capital Group Companies, Inc.</td> <td>281 970 300</td> <td>9,95%</td> <td>-</td> <td>281 970 300</td> <td>9,81%</td> <td>281 970 300</td> <td>9,95%</td> </tr> <tr> <td>Odey Asset Management, LLP</td> <td>139 392 500</td> <td>4,92%</td> <td>-</td> <td>139 392 500</td> <td>4,85%</td> <td>139 392 500</td> <td>4,92%</td> </tr> <tr> <td>BlackRock Inc.</td> <td>114 609 500</td> <td>4,04%</td> <td>-</td> <td>114 609 500</td> <td>3,99%</td> <td>114 609 500</td> <td>4,04%</td> </tr> <tr> <td>Caisse des Dépôts et Consignations¹</td> <td>101 498 600</td> <td>3,58%</td> <td>8 243 622</td> <td>109 742 222</td> <td>3,82%</td> <td>109 742 222</td> <td>3,87%</td> </tr> <tr> <td>DNCA</td> <td>85 074 900</td> <td>3,00%</td> <td>-</td> <td>85 074 900</td> <td>2,96%</td> <td>85 074 900</td> <td>3,00%</td> </tr> <tr> <td>Aviva Plc</td> <td>56 354 800</td> <td>1,99%</td> <td>-</td> <td>56 354 800</td> <td>1,96%</td> <td>56 354 800</td> <td>1,99%</td> </tr> </tbody> </table>	Actionnaire	Nombre d'actions	% du nombre total d'actions	% des droits de vote ¹	1. Varma Mutual Pension Insurance Company	80 722 106	2,19	2,23	2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company	28 893 982	0,79	0,80	3. The State Pension Fund	25 600 000	0,70	0,71	4. Schweizerische Nationalbank	24 132 730	0,66	0,67	5. Elo Mutual Pension Insurance Company	15 200 000	0,41	0,42	6. Svenska Litteratursällskapet i Finland rf.	14 312 880	0,39	0,39	7. Nordea Bank Finland Plc	11 536 309	0,31	0,31	8. Folketrygdfondet	11 352 542	0,31	0,31	9. Nordea Suomi Fund	10 854 000	0,30	0,30	10. Keva (Local Government Pensions Institution)	10 004 071	0,27	0,28	Actions détenues par Nokia et ses filiales	53 232 002	1,45	0,00	Autres	3 392 801 269	92,23	93,58	Total	3 678 641 891	100	100	Actionnaires	Capital social sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015			Droits de vote THEORIQUES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ³		Droits de vote EXERCÉABLES EN ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ⁴		Nombre d'actions	% du capital social	Droits de vote double	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	The Capital Group Companies, Inc.	281 970 300	9,95%	-	281 970 300	9,81%	281 970 300	9,95%	Odey Asset Management, LLP	139 392 500	4,92%	-	139 392 500	4,85%	139 392 500	4,92%	BlackRock Inc.	114 609 500	4,04%	-	114 609 500	3,99%	114 609 500	4,04%	Caisse des Dépôts et Consignations ¹	101 498 600	3,58%	8 243 622	109 742 222	3,82%	109 742 222	3,87%	DNCA	85 074 900	3,00%	-	85 074 900	2,96%	85 074 900	3,00%	Aviva Plc	56 354 800	1,99%	-	56 354 800	1,96%
Actionnaire	Nombre d'actions	% du nombre total d'actions	% des droits de vote ¹																																																																																																																				
1. Varma Mutual Pension Insurance Company	80 722 106	2,19	2,23																																																																																																																				
2. Ilmarinen Mutual Pension Insurance Company	28 893 982	0,79	0,80																																																																																																																				
3. The State Pension Fund	25 600 000	0,70	0,71																																																																																																																				
4. Schweizerische Nationalbank	24 132 730	0,66	0,67																																																																																																																				
5. Elo Mutual Pension Insurance Company	15 200 000	0,41	0,42																																																																																																																				
6. Svenska Litteratursällskapet i Finland rf.	14 312 880	0,39	0,39																																																																																																																				
7. Nordea Bank Finland Plc	11 536 309	0,31	0,31																																																																																																																				
8. Folketrygdfondet	11 352 542	0,31	0,31																																																																																																																				
9. Nordea Suomi Fund	10 854 000	0,30	0,30																																																																																																																				
10. Keva (Local Government Pensions Institution)	10 004 071	0,27	0,28																																																																																																																				
Actions détenues par Nokia et ses filiales	53 232 002	1,45	0,00																																																																																																																				
Autres	3 392 801 269	92,23	93,58																																																																																																																				
Total	3 678 641 891	100	100																																																																																																																				
Actionnaires	Capital social sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015			Droits de vote THEORIQUES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ³		Droits de vote EXERCÉABLES EN ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES sur la base des actions en circulation au 30 juin 2015 ⁴																																																																																																																	
	Nombre d'actions	% du capital social	Droits de vote double	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote	Nombre total de droits de vote	% des droits de vote																																																																																																																
The Capital Group Companies, Inc.	281 970 300	9,95%	-	281 970 300	9,81%	281 970 300	9,95%																																																																																																																
Odey Asset Management, LLP	139 392 500	4,92%	-	139 392 500	4,85%	139 392 500	4,92%																																																																																																																
BlackRock Inc.	114 609 500	4,04%	-	114 609 500	3,99%	114 609 500	4,04%																																																																																																																
Caisse des Dépôts et Consignations ¹	101 498 600	3,58%	8 243 622	109 742 222	3,82%	109 742 222	3,87%																																																																																																																
DNCA	85 074 900	3,00%	-	85 074 900	2,96%	85 074 900	3,00%																																																																																																																
Aviva Plc	56 354 800	1,99%	-	56 354 800	1,96%	56 354 800	1,99%																																																																																																																

		Amundi	42 737 400	1,51%	-	42 737 400	1,49%	42 737 400	1,51%
		FCP 2AL	32 778 404	1,16%	32 708 499	65 486 903	2,28%	65 486 903	2,31%
		Other institutional investors in France ⁴	1 129 716		-	1 129 716 700	39,29%	1 129 716 700	39,84%
		Treasury stock held by Alcatel Lucent ⁵	27 110 113	0,96%	-	27 110 113	0,94%	-	-
		Treasury stock held by subsidiaires ⁵	13 006 408	0,46%	-	13 006 408	0,45%	-	-
		Public	810 210 667	28,58%	-	810 210 667	28,18%	810 210 667	28,58%
		Total	2 834 460 292	100%	40 952 121	2 875 412 413	100%	2 835 295 892	100%
		<p>¹ En ce compris les actions détenues par BPI Participations France.</p> <p>² Le nombre de droits de vote théoriques est calculé en tenant compte des actions détenues par Alcatel Lucent et ses filiales, qui sont privées de droits de vote.</p> <p>³ Le nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale des Actionnaires est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droits de vote.</p> <p>⁴ Autres institutionnels en France détenant, individuellement, plus de 0,50% du capital social.</p> <p>⁵ Le droit de vote attaché à ces actions est supprimé en application des dispositions légales applicables de droit français, pendant la période d'auto détention ou d'auto contrôle.</p> <p>A la suite des notifications faites à Alcatel Lucent et à l'AMF en vertu de l'article L. 233-7 du Code de commerce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Odey Asset Management LLP, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 2 juillet 2015, le seuil de 5% du capital social et des droits de vote d'Alcatel Lucent, et qu'elle détenait, à cette date, 139 392 474 Actions Alcatel Lucent représentant 4,92% du capital social et 4,84% des droits de vote d'Alcatel Lucent. - The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 8 juillet 2015, le seuil de 10% des droits de vote d'Alcatel Lucent, et qu'elle détenait, à cette date, 285 687 380 Actions Alcatel Lucent représentant 10,08% du capital social et 9,92% des droits de vote d'Alcatel Lucent. - The Capital Group Companies, Inc. a déclaré avoir franchi à la baisse, le 9 juillet 2015, le seuil de 10% du capital social d'Alcatel Lucent, et qu'elle détenait, à cette date, 281 970 368 Actions Alcatel Lucent représentant 9,95% du capital social et 9,79% des droits de vote d'Alcatel Lucent. 							
B.7	Principales informations financières historiques sélectionnées	Nokia	<p>Les tableaux suivants présentent les informations financières consolidées sélectionnées pour Nokia. Ces informations sont incorporées par référence aux, et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés de Nokia et les notes y afférentes pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 et le rapport intermédiaire non audité pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015. Tous ces documents sont incorporés par référence dans le présent Prospectus d'Admission. Les comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie historiques consolidés sélectionnés pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 et l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 ont été établis à partir des états financiers consolidés audités de Nokia pour les années correspondantes, établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les comptes de résultat et tableaux de flux de trésorerie historiques consolidés sélectionnés pour les neuf mois clos aux 30 septembre 2015 et 2014 et l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2015 ont été établis à partir du rapport non audité de Nokia pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015, préparé conformément aux IFRS.</p> <p>En septembre 2013, Nokia a annoncé la vente de la quasi-totalité de Devices & Services Business à Microsoft. Une fois reçue l'approbation de la vente lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en novembre 2013, Nokia Group a présenté</p>						

les activités Devices & Services Business comme des activités abandonnées. La vente a été finalisée le 25 avril 2014. Dans le compte de résultat consolidé pour l'année 2013, les résultats financiers de l'activité Devices & Services Business ont été présentés comme des activités abandonnées séparément des activités poursuivies. Les informations relatives au compte de résultats pour l'année 2012 ont été retraitées en conséquence. Au 1er janvier 2013, Nokia a adopté la nouvelle norme révisée IAS 19 Avantages du personnel. Par conséquent, les passifs nets au titre des régimes de retraite et les autres éléments du résultat global ont été principalement impactés par l'abandon, appliqué de manière rétrospective, de l'approche du « corridor » et l'information financière pour l'année 2012 a été ajustée en conséquence. Ainsi, l'information retraitée pour l'année 2012 présentée dans les tableaux suivants n'est pas auditée.

Le 3 août 2015, Nokia a annoncé un accord pour la vente de l'entreprise de services de cartographie numérique et de géolocalisation HERE à un consortium d'acteurs majeurs du marché automobile, comprenant AUDI AG, BMW Group et Daimler AG. Dans le compte de résultat consolidé pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015, HERE a été présentée comme une activité abandonnée séparément des activités poursuivies. Les informations relatives au compte de résultats pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 et pour l'année 2014 ont été retraitées en conséquence. Ainsi, l'information retraitée dans le compte de résultat consolidé présentée dans les tableaux suivants n'est pas auditée. HERE a été déclarée comme faisant partie des activités poursuivies par Nokia dans l'information financière consolidée pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012.

	Exercice clos au 31 décembre			Neuf mois clos au 30 septembre	
	2014 (non audité)	2013 (audité)	2012 (non audité)	2015 (non audité)	2014 (non audité)
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	<i>(en millions d'euros, sauf pour les actions en circulation et les résultats par actions)</i>			<i>(en millions d'euros, sauf pour les actions en circulation et les résultats par actions)</i>	
Ventes nettes	11 763	12 709	15 400	8 890	8 253
Coût des ventes	(6 855)	(7 364)	(9 841)	(5 109)	(4 779)
Marge brute	4 907	5 345	5 559	3 781	3 474
Frais de R&D	(1 948)	(2 619)	(3 081)	(1 576)	(1 401)
Charges administratives, commerciales et générales	(1 453)	(1 671)	(2 062)	(1 171)	(1 043)
Dépréciation du goodwill		-	-		
Autres produits et charges d'exploitation	(95)	(536) ¹	(1 237) ²	15	(87)
Résultat d'exploitation	1 412	519	(821)	1 047	944
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(12)	4	(1)	12	(9)
Produits et charges financiers	(401)	(280)	(357)	(134)	(357)
Résultat avant impôt	999	243	(1 179)	925	578
Économie / (charge) d'impôts	1 718	(202)	(304)	(230)	1 814
Résultat des activités poursuivies	2 717	41	(1 483)	695	2 393
Attribuable :					
Aux propriétaires de la société mère	2 709	186	(771)	694	2 386
Aux participations ne donnant pas le contrôle	8	(145)	(712)	1	7
Résultat des activités abandonnées	759	(780)	(2 303)	(19)	638
Attribuable :					
Aux propriétaires de la société mère	752	(801)	(2 334)	(19)	632
Aux participations de donnant pas le contrôle	6	21	31	0	6
Résultat	3 476	(739)	(3 786)	676	3 031
Attribuable :					
Aux propriétaires de la société mère	3 462	(615)	(3 105)	675	3 018

Aux participations ne donnant pas le contrôle	14	(124)	(681)	1	13
Résultat par action					
Résultat par action – résultat de base (en euros)					
Activités poursuivies	0,73	0,05	(0,21)	0,19	0,64
Activités abandonnées	0,20	(0,22)	(0,63)	(0,01)	0,17
Nokia Group	0,94	(0,17)	(0,84)	0,19	0,81
Résultat par action – résultat dilué (en euros)					
Activités poursuivies	0,67	0,05	(0,21)	0,18	0,58
Activités abandonnées	0,18	(0,22)	(0,63)	0,00	0,15
Nokia Group	0,85	(0,17)	(0,84)	0,18	0,73
Nombre moyen d'actions (en milliers d'actions)					
De base					
Activités poursuivies	3 698 723	3 712 079	3 710 845	3 629 466	3 709 407
Activités abandonnées	3 698 723	3 712 079	3 710 845	3 629 466	3 709 407
Nokia Group	3 698 723	3 712 079	3 710 845	3 629 466	3 709 407
Dilué					
Activités poursuivies	4 131 602	3 733 364	3 710 845	3 951 467	4 177 840
Activités abandonnées	4 131 602	3 712 079	3 710 845	3 951 467	4 177 840
Nokia Group	4 131 602	3 712 079	3 710 845	3 951 467	4 177 840
¹ Est calculé par la différence entre le poste « Autres produits » représentant 272 millions d'euros et le poste « Autres charges » représentant (808) millions d'euros. ² Est calculé par la différence entre le poste « Autres produits » représentant 276 millions d'euros et le poste « Autres charges » représentant (1 513) millions d'euros.					
	Exercice clos au 31 décembre			Neuf mois clos au 30 septembre	
	2014	2013	2012	2015	2014
	(non audité)	(audité)	(non audité)	(non audité)	
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	<i>(en millions d'euros)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>	
Résultat	3 476	(739)	(3 786)	676	3 031
Autres éléments du résultat global					
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :					
Réévaluations des régimes à prestations définies	(275)	83	(228)	95	(188)
Impôts liés aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	96	(3)	22	(21)	57
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :					
Écarts de conversion	820	(496)	41	443	631
Couverture d'investissement net	(167)	114	(58)	(151)	(111)
Couverture de flux de trésorerie	(30)	3	(41)	18	(53)
Placements disponibles à la vente	106	49	35	22	66
Autres variations, nettes	39	5	10	2	39
Impôts liés aux éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat	16	1	12	23	10
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts	606	(244)	(207)	431	451
Résultat global	4 082	(983)	(3 993)	1 107	3 482
Attribuable :					
Aux propriétaires de la société mère	4 061	(863)	(3 281)	1 104	3 467
Aux participations ne donnant pas le contrôle	21	(120)	(712)	3	15

		4 082	(983)	(3 993)	1 107	3 482
	Attribuable aux propriétaires de la société mère :					
	Activités poursuivies	3 574	34	(831)	1 401	2 845
	Activités abandonnées	487	(897)	(2 450)	(297)	622
		4 061	(863)	(3 281)	1 104	3 467
	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :					
	Activités poursuivies	16	(139)	(740)	3	12
	Activités abandonnées	5	19	28	0	3
		21	(120)	(712)	3	15
		2014	Au 31 décembre 2013	2012	Au 30 septembre 2015	
		(audité)	(audité)	(non audité)	(non audité)	
	ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA POSITION FINANCIÈRE		<i>(en millions d'euros)</i>		<i>(en millions d'euros)</i>	
	ACTIFS					
	Goodwill	2 563	3 295	4 876		229
	Autres immobilisations incorporelles	350	296	647		332
	Immobilisations corporelles	716	566	1 431		667
	Participations dans les entreprises associées	51	65	58		66
	Placements disponibles à la vente	828	741	689		964
	Impôts différés actifs	2 720	890	1 279		2 647
	Prêts à long terme	34	96	125		56
	Charges de retraite payées d'avance ¹	31	38	152		19
	Autres actifs non courants ¹	47	61	66		42
	Actifs non courants	7 339	6 048	9 323		5 022
	Stocks	1 275	804	1 538		1 159
	Créances clients, nettes des provisions pour créances douteuses	3 430	2 901	5 551		3 380
	Charges constatées d'avance et produits à recevoir	913	660	2 682		817
	Impôts courants actifs	124	146	495		187
	Partie courante des emprunts à long terme	1	29	35		2
	Autres actifs financiers	266	285	451		116
	Investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs liquides	418	382	415		583
	Placements disponibles à la vente, actifs liquides	2 127	956	542		1 752
	Trésorerie et équivalents de trésorerie ²	5 170	7 633	8 952		4 551
	Actifs courants	13 724	13 796	20 661		12 547
	Actifs détenus en vue de la vente		89	-		
	Actifs des activités destinées à être cédées	0	5 258	-		2 962
	Total actifs	21 063	25 191	29 984		20 531
	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
	Capital social et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère					
	Capital social	246	246	246		246
	Prime d'émission	439	615	446		416
	Actions propres au coût d'acquisition	(988)	(603)	(629)		(721)
	Écarts de conversion	1 099	434	746		1 416
	Juste valeur et autres réserves	22	80	(5)		129
	Réserve spéciale de participation	3 083	3 115	3 136		3 071
	Réserve	4 710	2 581	3 997		4 504

		Capital social et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère					
		8 611	6 468	7 937	9 060		
		Participations ne donnant pas le contrôle	58	192	1 302	41	
		Capitaux propres	8 669	6 660	9 239	9 101	
		Passifs non courants portant intérêts	2 576	3 286	5 087	2 702	
		Impôts différés passifs	32	195	701	72	
		Produits constatés d'avance et autres passifs à long terme	2 197	630	997	1 772	
		Provisions	301	242	304	283	
		Passifs non courants	5 106	4 353	7 089	4 829	
		Partie courante des dettes à long terme portant intérêt	1	3 192	201	1	
		Emprunts à court terme	115	184	261	63	
		Autres passifs financiers	174	35	90	95	
		Impôts courants	481	484	499	433	
		Dettes fournisseurs	2 313	1 842	4 394	1 722	
		Charges à payer, produits constatés d'avance et autres passifs	3 632	3 033	6 223	3 272	
		Provisions	572	680	1 988	495	
		Passifs courants	7 288	9 450	13 656	6 080	
		Passifs liés à des actifs des activités destinées à être cédées	0	4 728	-	521	
		Total capitaux propres et passifs	21 063	25 191	29 984	20 531	
		<p>¹ Les charges de retraite payées d'avance précédemment inscrites au poste « Autres actifs non courants » sont présentées séparément depuis le 30 juin 2015. L'information pour les périodes précédemment présentées a été ajustée en conséquence.</p> <p>² Depuis le 30 juin 2015, les postes « Banque et trésorerie » et « Placements disponibles à la vente, équivalents de trésorerie » sont présentés au sein du seul poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». L'information pour les périodes précédemment présentées a été ajustée en conséquence.</p>					
			Exercice clos au 31 décembre			Neuf mois clos au 30 septembre	
			2014	2013	2012	2015	2014
			(audité)			(non audité)	
		TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS					
			<i>(en millions d'euros)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>	
		Flux de trésorerie nets des activités opérationnelles	1 275	72	(354)	46	1 051
		Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	886	(691)	562	(106)	761
		Flux de trésorerie nets des activités de financement	(4 576)	(477)	(465)	(552)	(4 363)
		Ajustement de conversion	(48)	(223)	(27)	(8)	(24)
		Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 463)	(1 319)	(284)	(620)	(2 575)
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	7 633	8 952	9 236	5 170	7 633
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	5 170	7 633	8 952	4 551	5 058
		Principaux ratios					
			Exercice clos au 31 décembre			Neuf mois clos au 30 juin	
			2014	2013	2012	2015	2014
			(non audité)			(non audité)	
		Principaux ratios à la date de clôture, activités poursuivies					
		Résultat par action pour le résultat attribuable aux propriétaires de la					

société mère					
Résultat par action, de base, (en euros)	0,73	0,05 ¹	(0,21)	0,19	0,64
Résultat par action, dilué (en euros)	0,67	0,05 ¹	(0,21)	0,18	0,58
PER, de base	8,99	116,40	neg.	32,13	10,55
Dividende par action (en euros)	0,14	0,37	0	N/A	N/A
Total dividendes versés (en millions d'euros)	511	1 374	0	N/A	N/A
Ratio de distribution, de base	0,15	7,40	0	N/A	N/A
Taux de dividende (en %)	2,13	6,36	0	N/A	N/A
Capitaux propres par action (en millions d'euros)	2,36	1,74	2,14	2,50	2,23
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	23 932	21 606	10 873	22 129	24 847

¹ Le résultat par action (de base et dilué) pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 est audité.

En novembre 2011, Nokia Networks a annoncé sa stratégie de se concentrer sur le haut débit mobile et les services. Elle a également annoncé un vaste programme de restructuration mondiale qui a résulté à terme en une réduction de ses dépenses opérationnelles annualisées et une production dépassant les 1,5 milliards d'euros une fois le programme réalisé à la fin de l'année 2013. Dans le cadre de sa stratégie de se concentrer sur le haut débit mobile, Nokia Networks a également cédé un certain nombre d'activités non stratégiques.

Au début de l'année 2013, Nokia s'engage dans une série d'opérations afin de transformer son portefeuille d'activités. Le 1er juillet 2013, Nokia a annoncé l'accord visant à acquérir 50% de la participation de Siemens dans la joint-venture Nokia Siemens Networks. Le prix d'achat était de 1,7 milliards d'euros et l'opération se clôturait le 7 août 2013. Le 3 septembre 2013, Nokia a annoncé qu'elle avait signé un contrat de cession de l'activité Devices & Services Business avec Microsoft pour un prix total d'achat de 5,44 milliards d'euros, dont 3,79 milliards d'euros liés à la cession de l'activité Devices & Services Business et 1,65 milliards d'euros liés au contrat de licence de brevet commun. Conjointement à cette opération, Nokia a créé l'activité Nokia Technologies pour se concentrer sur le développement technologique et les activités relatives aux droits de propriété intellectuelle. Cette opération a considérablement renforcé la situation financière de la Société et à l'issue de l'opération, en 2014, Nokia a entamé l'optimisation de sa structure de capital et a recommencé à verser des dividendes, distribué aux actionnaires les excédents de capital et réduit les dettes portant intérêt.

Le 15 avril 2015, Nokia a poursuivi sa transformation avec l'annonce de la signature d'un accord visant à acquérir Alcatel Lucent par le biais de l'Offre d'Échange sur la base de 0,5500 Action Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent. Conjointement à cette annonce, Nokia a annoncé qu'elle avait suspendu, avec effet immédiat, son programme d'optimisation de sa structure de capital. Le 3 août 2015, Nokia a annoncé la cession de HERE à un consortium du secteur automobile et estime qu'elle percevra un prix net d'un peu plus de 2,5 milliards d'euros. Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé un programme de 7 milliards d'euros prévu pour optimiser la structure du capital de Nokia et distribuer le capital excédentaire aux actionnaires, sous réserve de la réalisation des opérations Alcatel Lucent et HERE, ainsi que la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent.

Alcatel Lucent

Les tableaux suivants regroupent des informations financières consolidées sélectionnées pour Alcatel Lucent. Ces informations sont incorporées par référence, et doivent être lues conjointement avec les états financiers consolidés d'Alcatel Lucent et les notes y afférentes pour les exercices clos le 31 décembre 2014, qui figurent en Annexe A, les états financiers consolidés d'Alcatel Lucent ainsi que les notes qui y sont attachées pour les exercices clos les 31 décembre

2013 et 2012, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus d'Admission, et le rapport intermédiaire non audité pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015, qui sont incorporés par référence dans le présent Prospectus d'Admission. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie historiques consolidés sélectionnés pour les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 ainsi que l'état consolidé de la situation financière aux 31 décembre 2014, 2013 et 2012 ont été établis à partir des états financiers consolidés et audités d'Alcatel Lucent pour les exercices respectifs, établis conformément aux IFRS. Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie historiques consolidés et sélectionnés pour la période de neuf mois close les 30 septembre 2015 et 2014 et l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2015 ont été établis à partir du rapport semestriel non audité d'Alcatel Lucent pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015, préparé conformément aux IFRS.

Le 30 septembre 2014, Alcatel Lucent a réalisé la cession de 85% de son activité Entreprise à China Huaxin, pour un prix de cession de 205 millions d'euros, à la suite d'une promesse d'achat reçue par Alcatel Lucent au début du mois de février 2014. Du fait de cette opération, les résultats relatifs à l'activité Entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été traités comme des activités abandonnées et les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012 ont été présentés à nouveau en conséquence.

	Exercice clos au 31 décembre			Neuf mois clos au 30 septembre	
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2015	2014
	(audité)			(non audité)	
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	<i>(en millions d'euros, sauf données par action)</i>			<i>(en millions d'euros, sauf données par action)</i>	
Revenus	13 178	13 813	13 764	10 114	9 496
Coût des ventes	(8 770)	(9 491)	(9 753)	(6 611)	(6 367)
Marge brute	4 408	4 322	4 011	3 503	3 129
Charges administratives et commerciales	(1 621)	(1 862)	(2 161)	(1 286)	(1 200)
Frais de R&D	(2 215)	(2 268)	(2 330)	(1 768)	(1 631)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	572	192	(480)	449	298
Coûts de restructuration	(574)	(518)	(479)	(275)	(417)
Litiges	7	(2)	2	(17)	5
Résultat de cession de sociétés consolidées	20	2	11	(1)	(20)
Coûts liés à l'opération	-	-	-	(34)	-
Dépréciations d'actifs	-	(548)	(894)	(193)	-
Amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	112	135	204	(1)	103
Résultat de l'activité opérationnelle	137	(739)	(1 636)	(72)	(31)
Coût de financement	(291)	(392)	(279)	(204)	(225)
Autres produits et charges financiers	(211)	(318)	(394)	(37)	(175)
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et conjointes	15	7	5	2	8
Résultat net avant impôt et activités abandonnées	(350)	(1 442)	(2 304)	(311)	(423)
Impôt	316	173	(423)	(1)	97
Résultat net des activités poursuivies	(34)	(1 269)	(2 727)	(312)	(326)
Résultat net des activités abandonnées	(49)	(25)	639	(17)	(47)
RÉSULTAT NET	(83)	(1 294)	(2 088)	(329)	(373)
dont :					
Part du Groupe	(118)	(1 304)	(2 011)	(332)	(389)
Part des participations ne donnant pas le contrôle	35	10	(77)	3	16
Résultat net part du Groupe par					

		action (en euros)²							
		Résultat par action de base:							
		Résultat part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées)			(0,02)	(0,53)	(1,11)	(0,11)	(0,12)
		Résultat des activités abandonnées			(0,02)	(0,01)	0,27	(0,01)	(0,02)
		Résultat part du Groupe			(0,04)	(0,54)	(0,84)	(0,12)	(0,14)
		Résultat par action dilué :							
		Résultat part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées)			(0,02)	(0,53)	(1,11)	(0,11)	(0,12)
		Résultat des activités abandonnées			(0,02)	(0,01)	0,22	(0,01)	(0,02)
		Résultat part du Groupe			(0,04)	(0,54)	(0,84)	(0,12)	(0,14)
		¹ Les montants des exercices 2013 et 2012 sont présentés à nouveau pour refléter les impacts des activités abandonnées.							
		² En raison de l'augmentation de capital réalisée par Alcatel en 2013 par le biais d'une offre avec droits préférentiels de souscription aux actionnaires existants, le calcul du résultat par action de base et dilué a été ajusté rétrospectivement. Le nombre d'actions ordinaires en circulation a été ajusté afin de refléter la modification au prorata du nombre d'actions.							
			Exercice clos au 31 décembre			Pour les neuf mois			
			2014	2013	2012	2015	2014		
			(audité)			(non audité)			
		ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	<i>(en millions d'euros)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>			
		Résultat net de l'exercice / de la période	(83)	(1 294)	(2 088)	(329)	(373)		
		Éléments devant être recyclés en compte de résultat	510	(221)	(4)	253	465		
		Actifs financiers disponibles à la vente	8	11	16	(2)	4		
		Différences de conversion	503	(232)	(34)	255	462		
		Couverture des flux de trésorerie	(1)	-	14	-	(1)		
		Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	-	-	-	-	-		
		Éléments ne devant pas être recyclés en compte de résultat	(1 568)	1 411	71	29	(340)		
		Écarts actuariels et ajustements de plafonnement des actifs et IFRC 14	(1 822)	1 667	172	36	(272)		
		Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	254	(256)	(101)	(7)	(68)		
		Autre résultat global reconnu en capitaux propres pour l'exercice	(1 058)	1 190	67	282	125		
		TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE	(1 141)	(104)	(2 021)	(47)	(248)		
		Attribuable :							
		Aux propriétaires de la société mère	(1 256)	(99)	(1 933)	(95)	(324)		
		Aux participations ne donnant pas le contrôle	115	(5)	(88)	48	76		
			2014	Au 31 décembre 2013 (audités)	2012	Au 30 septembre 2015 (non audités)			
		ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA POSITION FINANCIÈRE	<i>(en millions d'euros)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>			
		ACTIFS							
		Actifs non courants :							
		Goodwill	3 181	3 156	3 820	3 153			
		Immobilisations incorporelles, nettes	1 011	1 001	1 175	1 414			
		Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes	4 192	4 157	4 995	4 567			
		Immobilisations corporelles, nettes	1 132	1 075	1 133	1 338			
		Investissements dans les entreprises associées et conjointes	51	35	29	19			
		Autres actifs financiers non courants, nets	406	322	341	348			
		Impôts différés actifs	1 516	1 000	985	1 651			

Charges de retraite payées d'avance	2 636	3 150	2 797	2 813
Autres actifs non courants	429	413	428	486
Actifs non courants	10 362	10 152	10 708	11 222
Actifs courants :				
Stocks et encours, nets	1 971	1 935	1 940	1 877
Clients et autres débiteurs, nets	2 528	2 482	2 860	2 531
Avances et acomptes versés, nets	43	46	53	43
Autres actifs courants	877	751	726	850
Impôts courants	64	33	118	78
Valeurs mobilières de placement, nettes	1 672	2 259	1 528	1 762
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 878	4 096	3 401	3 547
Actifs courants hors actifs détenus à la vente	11 033	11 602	10 626	10 688
Actifs détenus en vue de la vente et actifs des activités destinées à être cédées	65	142	20	59
Actifs courants	11 098	11 744	10 646	10 747
TOTAL ACTIFS	21 460	21 896	21 354	21 969
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
Capitaux propres :				
Capital social	141	140	4 653	142
Primes	20 869	20 855	16 593	20 898
Actions propres au coût d'acquisition	(1 084)	(1 428)	(1 567)	(1 084)
Réserves et autres	(17 633)	(14 588)	(15 159)	(17 707)
Autres éléments enregistrés directement en capitaux propres	52	45	-	50
Différence de conversion	(366)	(787)	(571)	(156)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	(118)	(1 304)	(2 011)	(332)
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	1 861	2 933	1 938	1 811
Participations ne donnant pas le contrôle	833	730	745	867
Capitaux propres	2 694	3 663	2 683	2 678
Passifs non courants :				
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes d'avantage postérieurs à l'emploi	5 163	3 854	5 338	5 611
Emprunts obligataires – part long terme	4 696	4 711	3 727	4 549
Autres emprunts long terme	179	211	227	249
Impôts différés passifs	872	990	889	883
Autres passifs non courants	175	188	177	509
Passifs non-courants	11 085	9 954	10 358	11 801
Passifs courants :				
Provisions	1 364	1 416	1 649	1 151
Partie courante des dettes à long terme et à court terme	402	1 240	851	503
Avances et acomptes reçus	810	681	718	825
Fournisseurs et autres créditeurs	3 571	3 518	3 726	3 415
Impôts courants	73	93	145	69
Autres passifs courants	1 429	1 237	1 204	1 490
Passifs courants hors passifs liés à des activités destinées à être cédées	7 649	8 185	8 293	7 453
Passifs liés à des actifs d'activités destinées cédées	32	94	20	37
Passifs courants	7 681	8 279	8 313	7 490
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	21 460	21 896	21 354	21 969

	Exercice clos au 31 décembre			Pour les neuf mois clos	
	2014	2013 ¹	2012 ¹	les 30 septembre 2015	2014
	(audités)			(non audités)	
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	<i>(en millions d'euros)</i>			<i>(en millions d'euros)</i>	
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère	(118)	(1 304)	(2 011)	(332)	(389)
Participations ne donnant pas le contrôle	35	10	(77)	3	16
Ajustements	692	1 479	2 028	904	701
Capacité d'autofinancement	609	185	(60)	575	328
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :					
Stock et encours	(72)	(216)	(126)	50	(277)
Clients et autres débiteurs	18	138	534	29	1
Avances versées	4	5	10	6	(9)
Fournisseurs et autres créditeurs	(167)	25	(186)	(288)	(170)
Avances et acomptes reçus	88	(19)	93	(19)	92
Autres actifs et passifs courants	(35)	34	(153)	(96)	8
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts	445	152	112	257	(27)
Intérêts reçus	65	66	72	51	51
Intérêts payés	(290)	(362)	(274)	(248)	(263)
Impôts (payés) / reçus	(93)	(77)	(54)	(55)	(75)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	127	(221)	(144)	5	(314)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :					
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	92	36	13	58	88
Investissements corporels et incorporels	(556)	(463)	(524)	(396)	(378)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants	19	19	21	21	18
Impact de la prise de contrôle de sociétés consolidées	(14)	-	4	(109)	-
Cession des titres consolidés avec perte du contrôle	84	-	(5)	(1)	44
Cession des titres non consolidés ou mis en équivalence	(7)	3	26	34	(7)
Variation des valeurs mobilières de placement	617	(723)	(574)	(77)	577
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	235	(1 128)	(1 039)	(470)	342
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :					
Émission / (remboursement) d'emprunts à court terme	117	(643)	(60)	(80)	32
Émission d'emprunts à long terme	1 143	4 087	18	85	1 143
Remboursement / rachat d'emprunts à long terme	(2 575)	(2 062)	(127)	(291)	(2 525)
Cession (coût d'acquisition) des titres consolidés sans gain ou perte de contrôle	-	-	84	-	-
Effet net des variations des taux de conversion sur les emprunts intragroupe	(86)	9	(12)	18	(78)
Augmentation de capital ²	30	965	122	29	29
Dividendes payés	(12)	(6)	(37)	(12)	(11)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 383)	2 350	(12)	(251)	(1 410)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées	34	65	(71)	9	61
Flux de trésorerie liés aux activités	71	(64)	1 066	30	(72)

		d'investissement des activités abandonnées				
		Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées	65	(15)	36	- 41
		Effet net des variations des taux de conversion	633	(292)	23	353 411
		AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(218)	695	(141)	(324) (941)
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période/d'exercice	4 096	3 401	3 533	3 878 4 096
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période/d'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente	-	-	9	- -
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice ^{3,4}	3 878	4 096	3 400	3 547 3 155
		Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente	-	-	1	7 -
		Trésorerie et équivalents de trésorerie y compris trésorerie et équivalents de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente en fin de période	3 878	4 096	3 401	3 554 3 155
		<p>¹ Les montants des exercices 2013 et 2012 sont présentés à nouveau afin de refléter l'impact des activités abandonnées.</p> <p>² Dont 15 millions d'euros, 16 millions d'euros et 0 million d'euros liés à l'exercice des stock-options Alcatel Lucent respectivement au cours des exercices 2014, 2013 et 2012.</p> <p>³ Ce montant inclut 1 019 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des pays soumis à des restrictions de contrôle des changes au 31 décembre 2014 (756 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 949 millions d'euros au 31 décembre 2012) et 1 056 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des pays soumis à des restrictions de contrôle des changes au 30 juin 2015 (714 millions d'euros au 30 juin 2014). Ces restrictions peuvent limiter l'utilisation de trésorerie et équivalents de trésorerie par Alcatel Lucent et d'autres filiales du Groupe Alcatel Lucent.</p> <p>⁴ Ce montant inclut 1 169 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des pays soumis à des restrictions de contrôle des changes au 30 septembre 2015 (668 millions d'euros au 30 septembre 2014). Ces restrictions peuvent limiter l'utilisation de trésorerie et équivalents de trésorerie par d'autres filiales du Groupe Alcatel Lucent et la société mère.</p> <p>Le 19 juin 2013, Alcatel Lucent a annoncé le Plan Shift, un plan détaillé sur trois ans qui vise à la transformer en fournisseur spécialiste des réseaux IP et Cloud ainsi que de l'accès à très haut débit. Dans le cadre de ce processus, effectif à compter du 1er juillet 2013, Alcatel Lucent a mis en place une nouvelle organisation composée de trois segments à présenter : Cœur de Réseaux, Accès et Autres.</p> <p>Le Plan Shift a ciblé les investissements dans l'activité Cœur de Réseaux (comprenant le Routage IP, le Transport IP, les Plateformes IP et les services associés), augmentant les flux de trésorerie opérationnels de segment à partir du segment Accès, et les partenariats technologiques. Le Plan Shift s'est également concentré sur la diversification de marchés et l'ajustement de la structure de coût d'Alcatel Lucent. Le Plan Shift vise notamment à réduire la base de coût fixe d'Alcatel Lucent de 950 millions d'euros en 2015 par rapport à sa base de coût en 2012. Alcatel Lucent a déclaré prévoir que le montant cumulé des décaissements de restructuration en vertu du Plan Shift devrait être d'environ 1,8 milliard d'euros, dont approximativement 1,4 milliard d'euros seront supportés entre 2013 et 2015, avec le rappel en 2016.</p> <p>En outre, Alcatel Lucent a réalisé de multiples cessions dans le cadre du Plan Shift et a réaffecté et réduit la dette financière de la société.</p>				
B.8	Principales informations	L'Acquisition d'Alcatel Lucent sera comptabilisée comme un regroupement d'entreprises à l'aide de la méthode comptable de l'acquisition au titre des				

<p>financières pro-forma</p>	<p>dispositions IFRS 3, Regroupements d'entreprises (« IFRS 3 »), considérant Nokia comme l'acquéreur d'Alcatel Lucent. La méthode comptable de l'acquisition IFRS 3 applique les concepts de juste valeur définis à l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (« IFRS 13 ») et exige, entre autres, que les actifs identifiables acquis et les passifs repris dans un regroupement d'entreprises soient comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition, et tout excédent d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables soit enregistré en écart d'acquisition (<i>goodwill</i>). Le calcul du prix d'acquisition et l'allocation du prix d'acquisition présentés dans ce document ne visaient qu'à préparer ces Informations financières pro forma condensées, combinées et non auditées (Les « Informations financières pro forma non auditées »).</p> <p>Les Informations financières pro forma non auditées proviennent (a) des états financiers consolidés audités de Nokia pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui sont incorporés par référence au présent Prospectus d'Admission, (b) des états financiers consolidés, condensés et non audités de Nokia pour le semestre clos le 30 juin 2015, qui sont incorporés par référence au présent Prospectus d'Admission, (c) des états financiers consolidés audités du Rapport Annuel d'Alcatel Lucent, figurant en Annexe A et (d) des états financiers consolidés, condensés et non audités du rapport intermédiaire Alcatel Lucent, figurant en Annexe A.</p> <p>L'état de la situation financière pro forma condensée, combinée et non auditée au 30 juin 2015 donne effet à l'Offre d'Échange comme ayant eu lieu à cette date. Les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités pour le semestre clos le 30 juin 2015 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 donnent effet à l'Offre d'Échange comme ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2014.</p> <p>L'état de la situation financière pro forma condensée combinée non auditée au 30 juin 2015 donne également effet à la cession de l'entreprise HERE de Nokia comme ayant lieu à cette date. Les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités pour le semestre clos le 30 juin 2015 et les exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012 donnent également effet à la vente de l'entreprise HERE à travers la présentation de l'entreprise HERE dans les activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5 donnant un effet pro forma à la cession envisagée de HERE.</p> <p>Les Informations financières pro forma non auditées reflètent des ajustements aux informations financières historiques donnant un effet pro forma aux événements qui sont directement attribuables à l'Offre d'Échange ; elles ont un effet permanent sur les comptes de résultats de Nokia et peuvent être étayés par des faits. Les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités ne présentent pas de postes non récurrents directement liés à l'Offre d'Échange ou à la cession de HERE que la Société combinée pourrait enregistrer après la Réalisation de l'Offre d'Échange et la cession de HERE. Ces éléments non récurrents sont présentés dans les notes aux Informations financières pro forma condensées, combinées et non auditées. Les Informations financières pro forma non auditées et les notes explicatives de Nokia présentent comment les états financiers de Nokia auraient pu apparaître si les entreprises avaient été regroupées et si la structure du capital de Nokia avait reflété l'Offre d'Échange aux dates indiquées ci-dessus.</p> <p>Nokia a effectué un examen préliminaire des principes comptables IFRS d'Alcatel Lucent, fondé principalement sur les informations accessibles au public, afin de déterminer si des ajustements étaient nécessaires afin de garantir la comparabilité dans les Informations financières pro forma non auditées. À ce jour, Nokia ne voit pas de différences qui auraient un impact significatif sur les Informations financières pro forma non auditées. À la clôture de l'Acquisition d'Alcatel Lucent, Nokia procédera à une analyse détaillée des principes comptables d'Alcatel Lucent. Certains reclassements ont été effectués sur des montants dans les états financiers d'Alcatel Lucent pour s'aligner sur la présentation de Nokia.</p> <p>Les informations financières pro forma non auditées reposent sur l'hypothèse</p>
-------------------------------------	---

selon laquelle tous les titres Alcatel Lucent seront apportés à l'Offre d'Échange ou à la période de réouverture de l'offre, le cas échéant.

Les informations financières pro forma non auditées reflètent l'application d'ajustements pro forma qui sont préliminaires et sont fondées sur les informations disponibles et un certain nombre d'hypothèses, que la direction estime raisonnables compte tenu des circonstances. Les résultats réels pourraient différer de façon significative des hypothèses figurant dans les informations financières pro forma non auditées. Les informations financières pro forma non auditées ont été préparées par la direction uniquement à titre d'information et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des résultats des activités de Nokia qui auraient été réalisés si l'Acquisition d'Alcatel Lucent ou la Cession HERE envisagée ci-dessus s'étaient produites aux dates indiquées, et ne sont pas non plus censées représenter la situation financière ou les résultats futurs de Nokia. En outre, les comptes de résultats pro forma condensés, combinés et non audités attachés ne reflètent aucune réduction de coûts prévue, synergies, mesures de restructuration, éléments non récurrents ou des coûts non récurrents liés à l'opération que Nokia anticipe de générer ou de supporter.

Tous les montants sont présentés en millions d'euros sauf indication contraire.

Etat pro forma, condensé, combiné et non audité de la situation financière au 30 juin 2015

en millions d'euros	Historique de Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné
ACTIFS						
Actifs non courants						
Goodwill	2 783	(2 555)	228	3 360	4 804	8 392
Autres immobilisations incorporelles	341	(37)	304	1 419	5 700	7 423
Immobilisations corporelles	786	(112)	674	1 378	-	2 052
Participations dans les entreprises associées	69	-	69	27	-	96
Placements disponibles à la vente	1 018	-	1 018	337	-	1 355
Impôts différés actifs	2 721	(51)	2 670	1 648	-	4 318
Prêts à long terme	48	-	48	9	-	57
Charges de retraite payées d'avance	29	-	29	2 831	-	2 860
Autres actifs non courants	43	-	43	376	-	419
	7 837	(2 756)	5 081	11 385	10 504	26 970
Actifs courants						
Stocks	1 368	(12)	1 356	2 099	108	3 563
Créances clients, nettes des provisions pour créances douteuses	3 602	(159)	3 443	2 005	(8)	5 440
Charges constatées d'avance et produits à recevoir	944	(73)	871	1 323	-	2 194
Impôts courants	200	(7)	193	67	-	260
Partie courante des emprunts à long terme	2	-	2	16	-	18
Autres actifs financiers	121	-	121	202	-	323
Investissements à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs liquides	570	-	570	-	-	570
Placements disponibles à la vente, actifs liquides	2 065	(1)	2 064	1 770	-	3 834

Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 983	2 515	6 498	4 032	-	10 530
	12 855	2 263	15 118	11 514	100	26 732
Actifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	43	-	43
Total actifs	20 693	(493)	20 200	22 942	10 604	53 746
en millions d'euros	Historique Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS						
Capital social et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	8 919	26	8 945	2 443	10 354	21 742
Participations ne donnant pas le contrôle	59	-	59	879	-	938
Capitaux propres	8 979	26	9 005	3 322	10 354	22 681
Passifs non courants						
Dettes à long terme portant intérêt	2 685	-	2 685	5 051	(3 430)	4 306
Impôts différés passifs	75	-	75	912	1 764	2 751
Produits constatés d'avance et autres passifs à long terme	1 575	(164)	1 411	571	-	1 982
Régimes à prestations définies et autres régime d'avantages postérieurs à l'emploi	426	(7)	419	5 197	-	5 616
Provisions	259	-	259	324	-	583
	5 019	(171)	4 848	12 055	(1 666)	15 237
Passifs courants						
Partie courante des dettes à long terme portant intérêt	1	-	1	195	1 901	2 097
Emprunts à court terme	102	-	102	357	-	459
Autres passifs financiers	122	-	122	145	-	267
Impôts courants	484	(58)	426	74	-	500
Dettes fournisseurs	1 919	(49)	1 870	1 916	(8)	3 778
Charges à payer, produits constatés d'avance et autres passifs	3 560	(238)	3 322	3 930	23	7 275
Provisions	507	(3)	504	915	-	1 419
	6 695	(348)	6 347	7 532	1 916	15 795
Passifs liés à des actifs des activités destinées à être cédées	-	-	-	33	-	33
Passifs	11 714	(519)	11 195	19 620	250	31 065
Total capitaux propres et passifs	20 693	(493)	20 200	22 942	10 604	53 746
<i>Compte de résultat pro forma condensé, combiné et non audité du semestre clos au 30 juin 2015</i>						
en millions d'euros	Historique Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné

Ventes nettes	6 405	(551)	5 854	6 601	(14)	12 441
Coût des ventes	(3 512)	142	(3 370)	(4 367)	14	(7 728)
Marge brute	2 892	(409)	2 483	2 234	-	4 717
Frais de R&D	(1 354)	269	(1 085)	(1 168)	(171)	(2 424)
Charges administratives, commerciales et générales	(875)	99	(776)	(870)	(168)	(1 814)
Dépréciation du goodwill	-	-	-	-	-	-
Autres produits	159	-	159	48	-	207
Autres charges	(78)	13	(65)	(219)	22	(262)
Résultat d'exploitation	745	(28)	717	25	(317)	425
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	14	-	14	1	-	15
Produits et charges financiers	(49)	(4)	(53)	(142)	28	(167)
Résultat avant impôt	710	(32)	678	(116)	(289)	273
Economie / (charge) d'impôts	(177)	7	(170)	(6)	87	(89)
Résultat des activités poursuivies	533	(25)	508	(122)	(202)	184
Attribuable :						
Aux propriétaires de la société mère	531	(25)	506	(112)	(202)	192
Aux participations ne donnant pas le contrôle	2	-	2	(10)	-	(8)
	533	(25)	508	(122)	(202)	184
Résultat par action des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la société mère)						
	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros
De base	0,15	(0,01)	0,14	(0,04)	0,03	
Dilué	0,14	(0,00)	0,14	(0,04)	0,03	
Nombre moyen pondéré d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions
De base	3 631 929	3 631 929	3 631 929	2 787 471	5 640 929	
Dilué	3 952 185	3 642 883	3 642 883	2 787 471	5 657 924	
<i>Compte de résultat pro forma condensé, combiné et non audité de l'exercice clos au 31 décembre 2014</i>						
	Historique Nokia	Cession HERE	Activités poursuivies de Nokia	Alcatel Lucent reclassée	Ajustements pro forma	Pro forma combiné
en millions d'euros						
Ventes nettes	12 732	(969)	11 763	13 010	(29)	24 744
Coût des ventes	(7 094)	238	(6 856)	(8 788)	29	(15 615)
Marge brute	5 638	(731)	4 907	4 222	-	9 129
Frais de R&D	(2 493)	545	(1 948)	(2 139)	(223)	(4 310)
Charges administratives, commerciales et générales	(1 634)	181	(1 453)	(1 661)	(439)	(3 553)
Dépréciation du goodwill	(1 209)	1 209	-	-	-	-
Autres produits	136	(2)	134	308	-	442
Autres charges	(268)	39	(229)	(593)	-	(822)
Résultat d'exploitation	170	1 241	1 411	137	(662)	886
Quote-part dans les résultats des sociétés associées	(12)	-	(12)	15	-	3
Produits et charges	(395)	(5)	(400)	(502)	38	(864)

		financiers																																																																																																		
		<table border="1"> <tbody> <tr> <td>Résultat avant impôt</td> <td>(237)</td> <td>1 236</td> <td>999</td> <td>(350)</td> <td>(624)</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>Economie / (charge) d'impôts</td> <td>1 408</td> <td>310</td> <td>1 718</td> <td>316</td> <td>187</td> <td>2 221</td> </tr> <tr> <td>Résultat des activités poursuivies</td> <td>1 171</td> <td>1 546</td> <td>2 717</td> <td>(34)</td> <td>(437)</td> <td>2 246</td> </tr> <tr> <td>Attribuable :</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aux propriétaires de la société mère</td> <td>1 163</td> <td>1 546</td> <td>2 709</td> <td>(69)</td> <td>(437)</td> <td>2 203</td> </tr> <tr> <td>Aux participations ne donnant pas le contrôle</td> <td>8</td> <td>-</td> <td>8</td> <td>35</td> <td>-</td> <td>43</td> </tr> <tr> <td></td> <td>1 171</td> <td>1 546</td> <td>2 717</td> <td>(34)</td> <td>(437)</td> <td>2 246</td> </tr> <tr> <td>Résultat par action des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la société mère)</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>en euros</td> <td>en euros</td> <td>en euros</td> <td>en euros</td> <td>en euros</td> <td>en euros</td> </tr> <tr> <td>De base</td> <td>0,31</td> <td>0,42</td> <td>0,73</td> <td>(0,02)</td> <td></td> <td>0,39</td> </tr> <tr> <td>Dilué</td> <td>0,30</td> <td>0,39</td> <td>0,67</td> <td>(0,02)</td> <td></td> <td>0,37</td> </tr> <tr> <td>Nombre moyen pondéré d'actions</td> <td>en milliers d'actions</td> </tr> <tr> <td>De base</td> <td>3 698 723</td> <td>3 698 723</td> <td>3 698 723</td> <td>2 767 026</td> <td></td> <td>5 707 723</td> </tr> <tr> <td>Dilué</td> <td>4 131 602</td> <td>4 131 602</td> <td>4 131 602</td> <td>2 767 026</td> <td></td> <td>6 143 274</td> </tr> </tbody> </table>	Résultat avant impôt	(237)	1 236	999	(350)	(624)	25	Economie / (charge) d'impôts	1 408	310	1 718	316	187	2 221	Résultat des activités poursuivies	1 171	1 546	2 717	(34)	(437)	2 246	Attribuable :							Aux propriétaires de la société mère	1 163	1 546	2 709	(69)	(437)	2 203	Aux participations ne donnant pas le contrôle	8	-	8	35	-	43		1 171	1 546	2 717	(34)	(437)	2 246	Résultat par action des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la société mère)								en euros	De base	0,31	0,42	0,73	(0,02)		0,39	Dilué	0,30	0,39	0,67	(0,02)		0,37	Nombre moyen pondéré d'actions	en milliers d'actions	De base	3 698 723	3 698 723	3 698 723	2 767 026		5 707 723	Dilué	4 131 602	4 131 602	4 131 602	2 767 026		6 143 274										
Résultat avant impôt	(237)	1 236	999	(350)	(624)	25																																																																																														
Economie / (charge) d'impôts	1 408	310	1 718	316	187	2 221																																																																																														
Résultat des activités poursuivies	1 171	1 546	2 717	(34)	(437)	2 246																																																																																														
Attribuable :																																																																																																				
Aux propriétaires de la société mère	1 163	1 546	2 709	(69)	(437)	2 203																																																																																														
Aux participations ne donnant pas le contrôle	8	-	8	35	-	43																																																																																														
	1 171	1 546	2 717	(34)	(437)	2 246																																																																																														
Résultat par action des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la société mère)																																																																																																				
	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros	en euros																																																																																														
De base	0,31	0,42	0,73	(0,02)		0,39																																																																																														
Dilué	0,30	0,39	0,67	(0,02)		0,37																																																																																														
Nombre moyen pondéré d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions	en milliers d'actions																																																																																														
De base	3 698 723	3 698 723	3 698 723	2 767 026		5 707 723																																																																																														
Dilué	4 131 602	4 131 602	4 131 602	2 767 026		6 143 274																																																																																														
B.9	Prévisions et estimations de bénéfices	<p>Nokia</p> <p>Cet Élément, "Prévisions et estimations de bénéfices", contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties quant aux développements futurs et les résultats réels de Nokia pourraient différer de façon significative des résultats, présentés ou implicites, des déclarations prospectives figurant dans le présent Prospectus d'Admission en raison de nombreux facteurs. Nokia recommande aux investisseurs de ne pas accorder une confiance indue à ces déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du Prospectus d'Admission, tel que modifié ou pouvant être modifié par le biais d'un supplément.</p> <p>Le tableau suivant présente les perspectives de Nokia communiquées conjointement au rapport intermédiaire de Nokia pour les neuf mois clos le 30 septembre 2015.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Métrique¹</th> <th>Guide</th> <th>Commentaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nokia Networks</td> <td>Ventes nettes sur l'ensemble de l'exercice 2015</td> <td>Augmentation annuelle</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Marge opérationnelle non-IFRS pour l'ensemble de l'exercice 2015</td> <td>Autour ou légèrement en-dessous du haut de la fourchette de long-terme située entre 8 % et 11 % pour l'ensemble de l'année (mis à jour)</td> <td>Basé sur des facteurs comprenant la dynamique concurrentielle de l'industrie, le mix produit et géographique, les variations saisonnières prévues de l'industrie au second semestre 2015, le délai de grands déploiements de réseau, et la poursuite de l'amélioration opérationnelle prévue.</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ce document est une mise à jour de la prévision de marge opérationnelle non-IFRS antérieure pour l'exercice 2015 autour du point moyen de la fourchette de long-terme située entre 8 % et 11 % pour l'ensemble de l'année.</p>		Métrique ¹	Guide	Commentaire	Nokia Networks	Ventes nettes sur l'ensemble de l'exercice 2015	Augmentation annuelle			Marge opérationnelle non-IFRS pour l'ensemble de l'exercice 2015	Autour ou légèrement en-dessous du haut de la fourchette de long-terme située entre 8 % et 11 % pour l'ensemble de l'année (mis à jour)	Basé sur des facteurs comprenant la dynamique concurrentielle de l'industrie, le mix produit et géographique, les variations saisonnières prévues de l'industrie au second semestre 2015, le délai de grands déploiements de réseau, et la poursuite de l'amélioration opérationnelle prévue.																																																																																						
	Métrique ¹	Guide	Commentaire																																																																																																	
Nokia Networks	Ventes nettes sur l'ensemble de l'exercice 2015	Augmentation annuelle																																																																																																		
	Marge opérationnelle non-IFRS pour l'ensemble de l'exercice 2015	Autour ou légèrement en-dessous du haut de la fourchette de long-terme située entre 8 % et 11 % pour l'ensemble de l'année (mis à jour)	Basé sur des facteurs comprenant la dynamique concurrentielle de l'industrie, le mix produit et géographique, les variations saisonnières prévues de l'industrie au second semestre 2015, le délai de grands déploiements de réseau, et la poursuite de l'amélioration opérationnelle prévue.																																																																																																	

		<p>Nokia Technologies Ventes nettes sur l'ensemble de l'exercice 2015</p> <p>Dépenses opérationnelles trimestrielles non-IFRS pour l'ensemble de l'année 2015</p> <p>Les activités poursuivies par Nokia Dépenses en capital pour l'ensemble de l'année 2015</p> <p>Produit et charges financiers pour l'ensemble de l'exercice 2015</p> <p>Dépenses opérationnelles non-IFRS des fonctions communes du groupe pour l'ensemble de l'exercice 2015</p> <p>Taux d'imposition effectif prévu à long terme</p> <p>Obligation fiscale annuelle de trésorerie</p> <p>HERE Ventes nettes sur l'ensemble de l'exercice 2015</p> <p>Marge opérationnelle non-IFRS pour l'ensemble de l'exercice 2015</p>	<p>Augmentation annuelle</p> <p>Approximativement en ligne avec le niveau du Q2 2015</p> <p>Environ 250 millions d'euros</p> <p>Charge d'environ 160 millions d'euros</p> <p>Environ 120 millions d'euros</p> <p>Environ 25 %</p> <p>Environ 250 millions d'euros par an jusqu'à l'utilisation totale des actifs d'impôt différé</p> <p>Aucune indication (<u>mis à jour</u>)</p> <p>Aucune indication (<u>mis à jour</u>)</p>	<p>Exclut des potentiels montants liés à la résolution prévue de l'arbitrage entre Nokia et Samsung.</p> <p>Basé sur des facteurs comprenant des investissements plus élevés dans les activités de concession de licences, les activités nécessitant une licence et catalyseurs d'activité, notamment les capacités de mise sur le marché, qui visent les nouvelles opportunités de croissance à long terme.</p> <p>Principalement attribuable à Nokia Networks.</p> <p>Sous réserve de changements des taux de change et des passifs portant intérêts.</p> <p>Peut varier en raison des niveaux de bénéfices dans différentes juridictions et du montant des revenus des licences soumis à une retenue d'impôt.</p> <p>Nokia présente HERE dans le cadre des activités abandonnées, et ne fournit aucune indication sur HERE. <u>Ce document est une mise à jour</u> de la précédente prévision d'augmentation annuelle des ventes nettes pour l'ensemble de l'exercice 2015 et de la précédente prévision de marge opérationnelle non-IFRS pour l'ensemble de l'exercice 2015 située entre 9% - 12%.</p>
		<p>¹ Les mesures non-IFRS excluent certains postes non-récurrents (postes spécifiques). En outre, les résultats non-IFRS excluent l'amortissement d'immobilisations incorporelles et d'autres postes liés à l'affectation du coût d'acquisition résultant des acquisitions d'activité.</p>		
B.10	Réserves contenues dans les rapports d'audit	Sans objet ; il n'y a pas de réserve dans les rapports d'audit publiés respectifs de Nokia et d'Alcatel Lucent.		
B.11	Suffisance du fonds de roulement	<p>Selon l'opinion de la direction de Nokia, le fonds de roulement disponible pour Nokia est suffisant pour couvrir ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de ce Prospectus d'Admission.</p> <p>Afin d'évaluer les besoins en fonds de roulement de Nokia après l'Acquisition, Nokia a préparé des projections financières supposant le regroupement de Nokia et d'Alcatel Lucent et excluant l'activité HERE. Sur la base de ces projections</p>		

		financières, Nokia prévoit que le regroupement de Nokia et d'Alcatel Lucent n'impactera pas significativement la suffisance du fonds de roulement pour la Société Combinée.
--	--	---

Section C — Valeurs mobilières		
---------------------------------------	--	--

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières	<p>Nokia</p> <p>Nokia a une seule série d'actions, et chaque action confère une voix à son porteur à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. Il n'existe pas de restriction du droit de vote relatif aux actions. Toutes les actions confèrent les mêmes droits aux dividendes et aux autres distributions de Nokia (en ce compris les distributions d'actifs en cas de liquidation de la société). Les Actions Nokia ont été émises conformément à la législation finlandaise et sont inscrites en compte dans les livres de valeurs mobilières tenus par Euroclear Finland Ltd. Les Actions Nokia sont cotées en bourse sur la Liste officielle (<i>Official List</i>) du Nasdaq Helsinki sous le symbole "NOKIA" et le code ISIN des Actions Nokia est FI0009000681. Les Actions Nokia sont libellées en euros sur le Nasdaq Helsinki. Les ADSs Nokia sont cotés à la bourse de New York (<i>New York Stock Exchange - NYSE</i>) sous le code "NOK".</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Les Actions Alcatel Lucent sont admises aux négociations sur Euronext Paris sous le symbole "ALU" et les ADSs Alcatel Lucent sont admis aux négociations sur le NYSE sous le symbole "ALU". Les obligations Alcatel Lucent convertibles en Actions Alcatel Lucent nouvelles ou échangeables en Actions Alcatel Lucent existantes à échéance du 1^{er} juillet 2018 (les OCEANES 2018), les obligations Alcatel Lucent convertibles en Actions Alcatel Lucent nouvelles ou échangeables en Actions Alcatel Lucent existantes à échéance du 30 janvier 2019 (les OCEANES 2019) et les obligations Alcatel Lucent convertibles en Actions Alcatel Lucent nouvelles ou échangeables en Actions Alcatel Lucent existantes à échéance du 30 janvier 2020 (les OCEANES 2020) sont admises aux négociations sur Euronext Paris, sous le symbole "YALU" pour les OCEANES 2018, "YALU1" pour les OCEANES 2019 et "YALU2" pour les OCEANES 2020. Le code ISIN des Actions Alcatel Lucent est FR0000130007. Chaque actionnaire a le droit à autant de votes que le nombre d'actions qu'il possède ou représente. Cependant, les actions nominatives entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans, bénéficient de droits de vote double.</p>
C.2	Devise de l'émission des valeurs mobilières	La devise est en euros.
C.3	Information concernant les actions	<p>Nokia</p> <p>À la date de ce Prospectus d'Admission, Nokia possède 3 678 641 891 actions entièrement libérées. Les Actions Nokia n'ont pas de valeur nominale.</p> <p>Le 26 octobre 2012, le Groupe Nokia a émis une obligation convertible à hauteur de 750 million d'euros (« Obligation Convertible ») en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle le 6 mai 2010. Les obligations ont une durée de cinq ans et un coupon annuel de 5,0 % payable semestriellement. Le prix de conversion actuel est de 2,39 euros. À la date de ce Prospectus d'Admission, 0,2 millions d'euros d'obligation étaient convertis en actions. Les termes de l'Obligation Convertible permettent à Nokia de racheter ces obligations, à tout moment après le 25 novembre 2015, en numéraire pour leur montant de capital, avec les éventuels intérêts échus mais non payés jusqu'à la date de remboursement. Le remboursement est subordonné au prix moyen pondéré en fonction du volume des Actions Nokia au cours d'une période</p>

		<p>spécifiée précédant immédiatement la date de l'avis de remboursement égal ou supérieur à 150 % du prix de conversion pour l'Obligation Convertible. Le 8 octobre 2015, Nokia a annoncé sa décision d'exercer cette faculté de remboursement pour l'Obligation Convertible le 26 novembre 2015.</p> <p>Si l'Obligation Convertible est convertie en Actions Nokia dans son intégralité, ce qui se produirait d'ici le 17 novembre 2015, au prix de conversion actuel de 2,39 euros par Action Nokia, environ 313 723 849 Actions Nokia (dans l'hypothèse d'une conversion totale) seraient émises. Ces Actions Nokia représenteraient environ 5,2 % des Actions Nokia émises et en circulation après la Réalisation de l'Offre d'Échange (dans l'hypothèse où tous les Titres Alcatel Lucent étaient apportés à l'Offre d'Échange ou, le cas échéant, à la période de réouverture de l'offre).</p> <p>*Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé un programme de 7 milliards d'euros prévu pour optimiser la structure du capital de Nokia et distribuer le capital excédentaire aux actionnaires. Le programme serait composé d'environ 4 milliards d'euros de distributions aux actionnaires (calculé sur la base de l'hypothèse d'une détention de la totalité des actions Alcatel Lucent et de la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent) et d'environ 3 milliards d'euros de désendettement. Le programme est soumis à la réalisation des opérations Alcatel Lucent et HERE, ainsi qu'à la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent. Tel que décrit en détail dans l'Élément C.7 ci-dessous, une des composantes du programme serait un programme de rachat d'actions de 1,5 milliard d'euros, envisagé sur deux ans, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Au 30 septembre 2015, 2 838 984 750 Actions Alcatel Lucent étaient en circulation, en ce compris 40 115 200 Actions détenues par Alcatel Lucent et ses filiales (auto-détention et auto-contrôle) et comprenant les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs Alcatel Lucent. Au 30 juin 2015, 499 863 626 Actions Alcatel Lucent étaient représentées par des ADSs Alcatel Lucent. Les Actions Alcatel Lucent ont une valeur nominale de 0,05 euros.</p> <p>Au 30 septembre 2015, le nombre d'OCEANES 2018 en circulation était de 349 413 680, le nombre d'OCEANES 2019 en circulation était de 167 500 000 et le nombre d'OCEANES 2020 en circulation était de 114 499 995.</p>
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>Nokia</p> <p>Les droits attachés aux Actions Offertes (et aux Actions Nokia en général) comportent, entre autres, des droits préférentiels de souscription d'actions nouvelles Nokia, le droit de participer et de voter à l'Assemblée Générale des Actionnaires, le droit au dividende et à la distribution de réserves sans restriction, et le droit de demander le remboursement des actions à un juste prix de la part d'un actionnaire qui détient des actions représentant plus de 90 % de toutes les actions et droits de votes de Nokia, ainsi que d'autres droits généralement attribués par la loi finlandaise sur les sociétés anonymes (<i>Finnish Limited Liability Companies Act</i>) (624/2006, telle que modifiée).</p> <p>Les Actions Offertes confèrent à leurs détenteurs des droits d'actionnaire à part entière au sein de Nokia suite à l'enregistrement des Actions Offertes au Registre finlandais du commerce (<i>Finnish Trade Register</i>) et au registre des actionnaires de Nokia, et donnent également droit à leurs détenteurs à la totalité du dividende et d'autres distributions de fonds déclarées par Nokia, le cas échéant, de manière similaire aux Actions Nokia existantes.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Chaque action donne droit à une partie des bénéfices d'Alcatel Lucent, dans la proportion prévue par les statuts. Les dividendes et les autres revenus d'actions émises par Alcatel Lucent sont payés dans les conditions autorisées ou prévues par la réglementation en vigueur, et de la manière décidée par l'Assemblée</p>

		<p>Générale des Actionnaires ou, autrement, par le Conseil d'administration.</p> <p>Un droit de vote double est attribué aux actions entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans. Les droits et obligations demeurent attachés à une action indépendamment de son titulaire. La propriété d'une action implique l'acceptation automatique des statuts d'Alcatel Lucent et des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires.</p> <p>Les actions sont indivisibles à l'égard d'Alcatel Lucent, ce qui signifie que les copropriétaires d'une action doivent être représentés par une leur personne. Les actions faisant l'objet d'un usufruit doivent être identifiées en tant que telles au registre des actionnaires.</p>
C.5	Restrictions imposées à la libre négociabilité des valeurs mobilières	<p>Les Actions Nokia sont librement négociables.</p> <p>Les Actions Alcatel Lucent sont librement négociables.</p>
C.6	Admission à la négociation	<p>Les Actions Nokia sont cotées en bourse sur la Liste Officielle (<i>Official List</i>) du Nasdaq Helsinki sous le symbole "Nokia". Les ADSs Nokia sont cotés au NYSE sous le code "NOK".</p> <p>En lien avec l'Offre d'Échange, Nokia a demandé l'admission aux négociations des Actions Nokia (y compris les Actions Offertes) sur Euronext Paris. Nokia entend également demander l'Admission des Actions Nokia et des ADSs Nokia qui seront respectivement émis dans le cadre de l'Offre d'Échange sur le Nasdaq Helsinki et le NYSE. Nokia entend coter les Actions Nokia existantes le jour de négociation suivant l'ouverture de l'Offre d'Échange et coter les Actions Nokia nouvelles à la date ou aux environs de la date de règlement-livraison de l'Offre d'Échange et de la période d'offre réouverte, le cas échéant.</p> <p>Si l'Offre d'Échange n'est pas un succès, Nokia a l'intention procéder au retrait de ses actions de la cotation sur Euronext Paris, auquel cas la liquidité des Actions Nokia sur Euronext Paris sera réduite jusqu'à la réalisation de ce retrait.</p>
C.7	Politique en matière de dividendes	<p>Nokia</p> <p>Nokia ne possède pas de politique de distribution quantitative mais considère généralement les dividendes annuels comme un mécanisme important de rémunération de ses actionnaires. La distribution de dividendes de Nokia continuera à être déterminée par le Conseil d'administration de Nokia en fonction des capacités de distribution, de la situation financière et des besoins de la Société. En vertu de la loi finlandaise sur les sociétés (<i>Finnish Companies Act</i>) (624/2006, telle que modifiée), l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de la distribution de dividendes en se basant sur une proposition du Conseil d'administration de la société.</p> <p>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, Nokia a versé des dividendes d'un montant de 0,14 euros par action (0,11 euros par action et un dividende spécial complémentaire de 0,26 euros par action pour 2013, pas de dividende pour 2012).</p> <p>*Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé un programme de 7 milliards d'euros prévu pour optimiser la structure du capital de Nokia et distribuer le capital excédentaire aux actionnaires. Le programme serait composé d'environ 4 milliards d'euros de distributions aux actionnaires (calculé sur la base de l'hypothèse d'une détention de la totalité des actions Alcatel Lucent et de la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent) et d'environ 3 milliards d'euros de désendettement. Le programme est soumis à la réalisation des opérations Alcatel Lucent et HERE, ainsi qu'à la conversion de toutes les obligations convertibles Nokia et Alcatel Lucent. Le programme comporterait un dividende ordinaire envisagé pour 2015 d'au moins 0,15 euro par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016 ; un dividende</p>

		<p>ordinaire envisagé pour 2016 d'au moins 0,15 euro par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2017 ; un dividende spécial envisagé d'au moins 0,10 euro par action, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016 ; et un programme de rachat d'actions de 1,5 milliards d'euros, envisagé sur deux ans, sous réserve de l'approbation des actionnaires en 2016.</p> <p>Alcatel Lucent</p> <p>Aucun dividende n'a été versé au cours des six exercices précédents.</p> <p>Les dividendes non réclamés après six ans sont remis au Trésor public français.</p> <p>La politique de dividende est définie par le Conseil d'administration d'Alcatel Lucent après examen, notamment, de la situation financière et des bénéfices du Groupe Alcatel Lucent, et en tenant compte de ses besoins en capital et de sa performance, des rendements actuels et futurs, et des pratiques de marché relatives à la distribution de dividendes, en particulier dans le secteur d'activité dans lequel opère Alcatel Lucent. À la lumière des résultats financiers d'Alcatel Lucent, des besoins en investissement et des exigences en terme de gestion de dette, Alcatel Lucent pourrait décider d'ajuster une distribution de dividende, ou de ne pas distribuer de dividende.</p> <p>Lors de sa réunion du 5 février 2015, le Conseil d'administration d'Alcatel Lucent a proposé de ne pas verser de dividende pour l'exercice 2014.</p>
--	--	---

<i>Section D — Risques</i>		
D.1	Risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	<p>Nokia</p> <p>Les risques relatifs à l'environnement opérationnel, les activités et le financement de Nokia incluent les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La stratégie de Nokia est exposée à de nombreux risques et incertitudes, y compris le fait que Nokia pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre avec succès sa stratégie, de maintenir ou d'améliorer le rendement opérationnel et financier de ses activités, ou que Nokia pourrait ne pas être en mesure d'identifier correctement ou de poursuivre avec succès des opportunités commerciales. • Nokia pourrait subir des répercussions défavorables à cause des conditions générales de la conjoncture économique et du marché. • Nokia est une société d'envergure mondiale, ce qui l'expose à des événements politiques et autres. • Les activités de Nokia sont soumises à des réglementations directes et indirectes. Par conséquent, les modifications de types variés de la réglementation, leur application, ainsi que les politiques économiques et commerciales applicables aux technologies ou produits existants ou nouveaux pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de Nokia et les résultats d'exploitation. • Nokia a une présence significative dans des pays émergents, ce qui pourrait présenter un risque politique ou réglementaire plus élevé, y compris un traitement défavorable ou imprévisible en ce qui concerne les questions fiscales, le contrôle des changes et d'autres restrictions. • Nokia est soumise à divers cadres législatifs et juridictions qui réglementent la fraude ainsi que les sanctions et les politiques économiques et commerciales et, à ce titre, il est difficile d'évaluer avec certitude l'étendue et le résultat de procédures éventuelles. • Nokia est soumise aux exigences réglementaires relatives aux sociétés cotées en bourse. Le non-respect de ces exigences réglementaires pourrait entraîner, par exemple, une perte de confiance en Nokia ou en l'exactitude et

		<p>l'exhaustivité des rapports financiers de Nokia, ou à l'attribution d'amendes ou autres censures réglementaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les produits, services et modèles d'activité de Nokia dépendent des technologies en matière de DPI que Nokia a développé ainsi que des technologies concédées sous licence à Nokia par certains tiers. Par conséquent, l'évaluation des droits relatifs aux technologies que Nokia utilise ou envisage d'utiliser devient de plus en plus difficile, et Nokia s'attend à continuer à faire face à des revendications invoquant qu'elle aurait pu violer les DPI détenus par des tiers. L'utilisation de ces technologies pourrait également entraîner une augmentation des coûts d'octroi de licences pour Nokia, des restrictions sur la capacité de Nokia à utiliser certaines technologies pour ses produits et/ou des litiges longs et coûteux. • Nokia est présente dans un certain nombre de pays et, en conséquence, fait face à des questions fiscales et à des litiges fiscaux complexes, et pourrait être obligée de payer des impôts supplémentaires dans différentes juridictions. • Les résultats réels ou anticipés de Nokia, entre autres facteurs, pourraient réduire la capacité de la Société à utiliser ses actifs d'impôts différés. • Nokia pourrait être dans l'incapacité de retenir, motiver, développer et recruter du personnel ayant les compétences requises. • Nokia pourrait subir des perturbations relatives à l'usage des salariés ou aux relations avec les représentants des salariés. • Les échecs en matière de performance des partenaires de Nokia ainsi que les échecs pour parvenir aux accords de partenariat requis pourraient avoir des effets défavorables pour la Société. • Les ventes nettes, les coûts et les résultats des activités de Nokia, ainsi que la valeur en dollars américains des dividendes Nokia et du prix de marché des ADSs Nokia sont affectés par les variations des taux de change. • Une issue défavorable d'un litige, des litiges concernant les contrats ou des allégations de risques sanitaires liés aux activités de Nokia pourraient avoir un effet défavorable important sur la Société. • Les inefficiences, infractions, dysfonctionnements ou perturbations des systèmes de technologie de l'information pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités de Nokia et les résultats d'exploitation. • Les violations de cybersécurité et d'autres risques possibles pour la sécurité pourraient avoir un effet défavorable sur les activités Nokia. • Nokia pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les bénéfices cibles ou d'effectuer des opérations envisagées avec succès. • La Cession de l'activité Devices & Services pourrait exposer Nokia à des passifs éventuels et les accords entre Nokia et Microsoft pourraient inclure des termes qui s'avèreraient défavorables à la Société. • Les efforts de Nokia visant à gérer et à améliorer la performance opérationnelle ou financière, les économies de coûts et la compétitivité pourraient ne pas aboutir aux résultats ou améliorations visés. • Nokia pourrait ne pas être en mesure de réaliser l'optimisation de la structure de capital de la Société telle que prévue et rétablir sa notation de crédit de qualité d'investissement. • Si les conditions incertaines actuelles du marché persistent ou se détériorent, Nokia ou la Société Combinée pourraient ne pas être en mesure de recevoir un financement suffisant. • Les notations de crédit de Nokia ou de la Société Combinée pourraient ne
--	--	---

		<p>pas refléter tous les risques et ne pas s'améliorer à l'avenir.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nokia Networks est dépendant du développement de l'industrie des infrastructures de haut débit mobile. • Nokia Networks se concentre sur le haut débit mobile et par conséquent ses ventes et sa rentabilité dépendent de son succès sur le marché de l'infrastructure du haut débit mobile et des services connexes. • Nokia Networks fait face à une forte concurrence et pourrait ne pas parvenir à investir de manière efficace et rentable dans de nouveaux produits, services, mises à jour et technologies compétitifs de haute qualité et à les commercialiser en temps voulu. • Des défauts dans les produits de Nokia Networks pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats d'exploitation de la Société. • Nokia Networks est dépendant d'un nombre limité de clients et d'importants accords pluriannuels et, par conséquent, la perte d'un seul client, la consolidation supplémentaire des opérateurs ou des problèmes liés à un seul accord pourraient avoir un impact important sur Nokia Networks. • Nokia Networks pourrait faire face à des problèmes ou à des perturbations dans la fabrication, la création de services, la livraison, la logistique ou la chaîne d'approvisionnement de la Société. • Les modèles d'activité de Nokia Networks font appel à des solutions pour la distribution de services et logiciels ou le stockage de données, qui entraînent des risques inhérents liés à la sécurité ou aux régimes réglementaires applicables. • Les sites de production de Nokia Networks ou les sites de production des fournisseurs de la Société sont concentrés géographiquement. • Nokia Networks pourrait subir des effets défavorables à cause de développements liés au financement de la clientèle ou aux prolongations des délais de paiement qu'ils proposent aux clients. • La stratégie de HERE est soumise à des risques et incertitudes, y compris la forte concurrence que rencontre HERE, et pourrait ne pas investir de manière rentable et efficace dans de nouveaux services et données de haute qualité et les commercialiser en temps voulu ou ajuster ses opérations de façon efficace. • La valeur comptable du goodwill de HERE pourrait ne pas être recouvrable. • Les ventes de HERE dépendent de l'évolution globale du marché automobile et des conditions commerciales du client. • Les ventes de l'entreprise HERE, notamment en ce qui concerne les ventes à l'industrie automobile, proviennent d'un nombre limité de clients et d'importants accords pluriannuels. • Les revenus des licences de brevets de Nokia Technologies pourraient être négativement affectés par les conditions économiques générales ou les évolutions défavorables du marché ainsi que des évolutions réglementaires ou autres. • Les revenus des licences de brevets de Nokia Technologies et les autres revenus liés à la propriété intellectuelle sont soumis à des risques et incertitudes et seront négativement affectés si Nokia n'est pas en mesure de maintenir les sources actuelles de revenus liés à la propriété intellectuelle ou d'établir de nouvelles sources. • Les revenus des licences de brevets de Nokia Technologies dépendent d'un nombre limité de titulaires de licences clés, en ce compris Samsung, qui apportent des revenus de licences de brevets proportionnellement importants.
--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • L'octroi de licences sur les brevets de Nokia Technologies ou autre portefeuille DPI et autrement le fait de monétiser les actifs de propriété intellectuelle de Nokia s'appuient sur une protection réglementaire et judiciaire adéquate des technologies brevetées et autres technologies propriétaires. • Nokia Technologies entend générer des ventes nettes et de la rentabilité à travers des secteurs d'activité comme les licences de technologie, la licence de la marque Nokia et d'autres activités commerciales incluant l'innovation et l'incubation dans le domaine de la technologie, qui pourraient ne pas se concrétiser comme prévu. <p>Les risques liés à la cession envisagée de l'activité HERE de Nokia incluent les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La cession envisagée de l'activité HERE de Nokia pourrait ne pas être réalisée en temps voulu, voire pas du tout. • La cession envisagée de l'activité HERE de Nokia pourrait prendre beaucoup de temps et détourner l'attention de la direction. <p>Alcatel Lucent</p> <p>Les risques relatifs à l'activité et à la situation juridique d'Alcatel Lucent incluent les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de restructuration actuel d'Alcatel Lucent (le « Plan Shift ») pourrait ne pas aboutir aux résultats escomptés et Alcatel Lucent pourrait ne pas être en mesure de se transformer avec succès en une entreprise génératrice de trésorerie. • L'activité du secteur des télécommunications est fluctuante et ce secteur est influencé par de nombreux facteurs, en ce compris l'environnement économique, les décisions des fournisseurs de services et d'autres clients relatives au déploiement des technologies et au calendrier d'achats et de déploiements, ainsi que l'évolution de la demande et du budget consacré par les entreprises et les consommateurs aux services de communication. • L'activité d'Alcatel Lucent nécessite des liquidités importantes et Alcatel Lucent pourrait avoir besoin de sources de financement supplémentaires si ses liquidités sont indisponibles ou insuffisantes pour financer son activité. • Les risques liés au crédit et les risques commerciaux ainsi que l'exposition à ces risques pourraient augmenter si la situation financière des clients d'Alcatel Lucent se dégradait. • La situation financière et les résultats d'Alcatel Lucent pourraient être affectés si Alcatel Lucent ne réduisait pas efficacement les risques du marché financier, y compris en ayant recours à des instruments financiers dérivés. • Une perte de valeur des immobilisations incorporelles ou du goodwill affecterait de manière défavorable la situation financière ou les résultats d'Alcatel Lucent. • Alcatel Lucent opère dans un secteur ultra-concurrentiel qui compte de nombreux participants. Tout défaut de compétitivité de la part d'Alcatel Lucent pourrait nuire à ses activités de manière significative. • La technologie est le moteur de développement des produits et services d'Alcatel Lucent. Si Alcatel Lucent ne parvenait pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur ou si Alcatel Lucent développait des technologies qui n'emportaient pas l'adhésion du marché, les clients risqueraient de ne pas acheter les produits Alcatel Lucent ou de ne pas utiliser ses services. • Alcatel Lucent s'appuie sur un nombre limité de fournisseurs, centres de distribution et entités de production internes et externes. Toute incapacité de
--	--

		<p>la part de ces derniers à livrer ou à se conformer aux exigences d'Alcatel Lucent est susceptible d'impacter la propre capacité d'Alcatel Lucent à livrer ses produits, services et solutions dans les délais et volumes requis, et à respecter ses standards de qualité, de sûreté et de sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alcatel Lucent a entamé un processus d'externalisation d'une grande partie de ses services et processus RH et financiers, ce qui rend Alcatel Lucent plus dépendants de ses prestataires externes. L'indisponibilité temporaire des processus et services essentiels à l'activité d'Alcatel Lucent pourrait avoir un impact négatif majeur en terme de réactivité et de qualité et affecter la capacité future d'Alcatel Lucent à s'adapter à l'évolution des besoins de l'activité. • Les risques liés aux systèmes d'information, à la protections des données, aux cyber-attaques et à l'espionnage industriel pourraient occasionner des accès non autorisés ou des modifications, des détournements ou des pertes de propriété intellectuelle et d'informations confidentielles qui sont en possession d'Alcatel Lucent ou qui ont été confiées à Alcatel Lucent par des tiers ainsi que des interruptions de la disponibilité des systèmes d'Alcatel Lucent ou des systèmes qu'Alcatel Lucent gère pour des tiers. • Nombre des produits actuel d'Alcatel Lucent et de ceux qu'Alcatel Lucent envisage pour le futur sont très complexes et pourraient comporter des défauts ou des erreurs qui ne seraient détectés qu'après leur déploiement dans les réseaux de télécommunication, ce qui pourrait nuire à la réputation d'Alcatel Lucent. • L'évolution rapide de la réglementation ou des normes techniques en vigueur ou l'application de nouvelles réglementations ou normes techniques à des produits et services qui n'y étaient pas soumis jusque-là pourraient perturber l'activité d'Alcatel Lucent et se révéler coûteuses en termes de temps et de ressources. • Les dix principaux clients d'Alcatel Lucent représentaient 54 % des revenus d'Alcatel Lucent au premier semestre de 2015 (parmi lesquels Verizon, AT&T et Sprint représentant respectivement 17 %, 13 % et 6 % des revenus), et l'essentiel de ses revenus provient de fournisseurs de services de télécommunications. La perte de l'un ou de plusieurs clients clés ou la baisse des investissements de ces fournisseurs de services, ou l'incapacité d'Alcatel Lucent de procéder à l'élargissement et à la diversification de la clientèle à des entreprises autres que des fournisseurs de services pourraient réduire de manière significative ses revenus, sa rentabilité et sa trésorerie. • Alcatel Lucent dispose de contrats de vente à long terme avec un certain nombre de ses clients. Certains de ces contrats pourraient se révéler non rentables compte tenu de l'évolution des coûts et de l'évolution du portefeuille de produits Alcatel Lucent au cours de la vie desdits contrats. • Alcatel Lucent gère des activités clés à l'échelle mondiale et une part importante de ses revenus est réalisée dans des zones géographiques et marchés émergents. • Les plans de retraite américains et autres régimes postérieurs à l'emploi du Groupe Alcatel Lucent sont significatifs et ont des besoins de financement qui évoluent en fonction de l'allocation des actifs, de la performance mondiale des marchés financiers, du niveau des taux d'intérêt, d'hypothèses sur l'espérance de vie des salariés et retraités couverts et sur l'augmentation du coût des frais médicaux, et de l'évolution des contraintes juridiques. Même si ces plans sont entièrement financés actuellement, ils sont onéreux et les efforts d'Alcatel Lucent pour satisfaire d'autres besoins de financement ou maîtriser ces coûts pourraient s'avérer inefficaces. • La volatilité des taux d'actualisation et des valeurs de marché des fonds investis affectera la couverture financière des plans de retraite d'Alcatel
--	--	---

		<p>Lucent.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires des plans de retraite et de couverture médicale pourraient vivre plus longtemps que prévu, ce qui pourrait conduire à une augmentation des engagements d'Alcatel Lucent. • Alcatel Lucent pourrait ne pas être capable de financer le régime de remboursement des frais médicaux et d'assurance vie des membres anciennement syndiqués par le surplus de son plan de retraite des membres anciennement syndiqués, comme permis par la section 420 du code de l'IRS (<i>U.S. Internal Revenue Code</i>). • Des hausses de coûts et de demande de remboursement de frais médicaux peuvent significativement augmenter les engagements de remboursement de frais médicaux d'Alcatel Lucent. • Les activités de la division Optique d'Alcatel Lucent incluent l'installation et la maintenance de réseaux de câbles sous-marins et ces activités sont susceptible d'occasionner des dommages sur des infrastructures sous-marines existantes, dont Alcatel Lucent pourrait être tenu responsable en dernier ressort. • Alcatel Lucent est impliquée dans des contentieux qui, dans le cas où ils se concluraient défavorablement, pourraient entraîner le paiement de dommages-intérêts pour Alcatel Lucent. • Alcatel Lucent a été, et continue d'être, impliquée dans des enquêtes concernant des violations présumées des lois anti-corruption, et a déjà été, et pourrait de nouveau être soumis à des amendes importantes, des pénalités et d'autres sanctions à la suite de ces enquêtes. • Si Alcatel Lucent ne protège pas correctement ses droits de propriété intellectuelle, ses activités et ses perspectives pourraient en pâtir. • Alcatel Lucent fait face à des procédures judiciaires touchant à la propriété intellectuelle et aux contrefaçons, ce qui pourrait amener Alcatel Lucent à engager des dépenses importantes ou à l'empêcher de vendre certains produits. • Alcatel Lucent a des participations dans des entreprises communes importantes et doit faire face aux problèmes inhérents à ces entreprises co-gérées. • Alcatel Lucent est soumise à des lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité restreignant ses activités.
--	--	--

<p>D.3</p>	<p>Risques propres aux titres</p>	<p>Les risques relatifs aux Actions Nokia, à l'Offre d'Échange et au retrait obligatoire incluent les facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'incapacité d'obtenir l'Approbation des Actionnaires de Nokia et certaines autres circonstances pourraient entraîner des indemnités de résiliation importantes pour Nokia, et l'incapacité d'obtenir l'Approbation des Actionnaires de Nokia et d'autres Conditions non réalisées pourraient entraîner la non réalisation de l'Offre d'Échange, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et le prix de marché des Actions Nokia. • La parité d'échange de l'Offre d'Échange est fixe et ne sera pas ajusté en cas de modification du prix des titres concernés. Comme le prix de marché des Actions Nokia et des ADSs Nokia fluctue, les porteurs de Titres Alcatel Lucent ne peuvent pas être certains de la valeur de marché des Actions Nokia ou des ADSs Nokia qui seront émis dans le cadre de l'Offre d'Échange. • La valeur des Actions Nokia et des ADSs Nokia pourrait diminuer. • L'émission d'Actions Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange pourrait avoir un effet défavorable sur le prix des Actions Nokia et des ADS Nokia. • À l'issue de l'Offre d'Échange, Nokia pourrait ne pas être en mesure de mettre en œuvre ses plans d'affaires ou d'intégrer l'activité Alcatel Lucent avec succès ou d'atteindre les synergies cibles ou d'autres gains d'efficacité. • Les bénéfices escomptés de Nokia à la suite de l'acquisition d'Alcatel Lucent sont fondés sur des estimations qui dépendent de facteurs externes, et pourraient ne pas être atteints dans les délais prévus, voire ne pas du tout être atteints. • La Réalisation de l'Offre d'Échange constituerait un changement de contrôle d'Alcatel Lucent qui donnerait lieu à une obligation de remboursement d'une partie de la dette existante d'Alcatel Lucent. • La réalisation des opérations prévues par l'Offre d'Échange constituerait un changement du contrôle d'Alcatel Lucent qui pourrait donner lieu à une obligation de remboursement de toutes les OCEANES. • L'Offre d'Échange déclencherait certains clauses contenues dans certains contrats d'Alcatel Lucent qui pourraient exiger qu'Alcatel Lucent paie des indemnités de changement de contrôle ou permette à un cocontractant d'Alcatel Lucent de mettre fin au contrat. • Nokia n'a pas vérifié la fiabilité des informations Alcatel Lucent contenues ou incorporés par référence dans ce Prospectus d'Admission et, par conséquent, les estimations de Nokia concernant l'impact de la Réalisation de l'Offre d'Échange sur les informations financières pro forma dans ce Prospectus d'Admission pourraient être inexactes. • Les informations financières pro forma condensées, combinées et non auditées contenues dans ce Prospectus d'Admission sont présentées à titre purement indicatif et peuvent différer considérablement des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société Combinée après la réalisation des événements pro forma. • L'Offre d'Échange affectera les marchés commerciaux pour tous les Titres Alcatel Lucent non acquis par Nokia et, par conséquent, leur liquidité et leur valeur de marché pourraient subir des effets défavorables. • Les actionnaires Alcatel Lucent auront une participation et des droits de vote réduits dans la Société Combinée. • L'émission d'Actions Nokia supplémentaires pourrait diluer toutes les autres participations.
-------------------	--	---

		<ul style="list-style-type: none"> • L'admission des Actions Nokia sur Euronext Paris pourrait ne pas réussir comme prévu ou l'admission pourrait ne pas avoir lieu du tout. • Certains administrateurs et dirigeants d'Alcatel Lucent pourraient avoir des intérêts financiers dans l'Offre d'Échange qui sont différents ou complémentaires à ceux des porteurs de Titres Alcatel Lucent. • Les porteurs d'ADSs Nokia pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits de vote ou de recevoir des distributions aussi facilement que les titulaires d'Actions Nokia. • Lorsqu'un actionnaire recevra des Actions Nokia dans l'Offre d'Échange, l'actionnaire d'Alcatel Lucent deviendra un actionnaire de Nokia, une société finlandaise, ce qui pourrait changer certains droits et privilèges dont dispose l'actionnaire en tant qu'actionnaire d'Alcatel Lucent, une société française. • Les porteurs de Titres Alcatel Lucent pourraient être contraints de transférer leurs Titres Alcatel Lucent à Nokia si Nokia procède à un retrait obligatoire conformément au droit français ou prend d'autres mesures pour consolider sa participation dans Alcatel Lucent. • Tout échec de Nokia de réaliser rapidement le retrait obligatoire des Titres Alcatel Lucent restant en circulation pourrait avoir un impact défavorable sur la valeur de marché des Actions Nokia et des ADSs Nokia, et Nokia pourrait ne pas être en mesure de réaliser pleinement les bénéfices escomptés de l'Offre d'Échange. • La réalisation de l'Offre d'Échange pourrait entraîner des conséquences fiscales défavorables pour Nokia en raison du changement de contrôle d'Alcatel Lucent. • Certains actionnaires pourraient ne pas être en mesure d'exercer leurs droits préférentiels de souscription. • Les futures cessions d'Actions Nokia pourrait abaisser le prix des Actions Nokia. • Le montant du dividende et du rendement des capitaux propres distribué aux actionnaires pour chaque exercice est incertain. • *L'Offre d'Échange peut ne pas être un succès, ce qui conduira au retrait de la cote d'Euronext Paris des Actions Nokia existantes.
--	--	--

<i>Section E — Offre</i>		
E.1	Montant total du produit et des dépenses	Nokia ne recevra aucun produit au comptant de l'Offre d'Échange. Le montant total des frais et dépenses encourus par Nokia et ses filiales dans le cadre de l'Offre d'Échange et l'admission des Actions Nokia sur Euronext Paris et l'admission des Actions Nokia et des ADSs Nokia nouvellement émis respectivement sur le Nasdaq Helsinki et la bourse de New York (<i>New York Stock Exchange - NYSE</i>), en ce inclus les frais et autres coûts relatifs aux conseillers financiers et juridiques externes et à tout autre expert et consultant, ainsi que les coûts relatifs aux communications, sont estimés à environ plus de 110 millions d'euros (hors taxe).
E.2a	Motifs de l'Offre d'Échange, utilisation du produit et montant net estimé du produit	<p>Le 15 avril 2015, Nokia et Alcatel Lucent ont conclu un Protocole d'accord (<i>Memorandum of Understanding</i>) en vertu duquel et sous réserve de ses termes et conditions, Nokia propose d'acquérir l'ensemble des Titres Alcatel Lucent par le biais de l'Offre d'Échange. L'Offre d'Échange sera réalisée afin de rapprocher les activités de Nokia et d'Alcatel Lucent.</p> <p>La justification stratégique pour le regroupement des deux sociétés comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la création d'un acteur de taille doté d'un portefeuille complet de technologies, bénéficiant d'une position de leader mondial en matière de

		<p>produits, logiciels et services, permettant de répondre aux nouveaux modèles industriels ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - des offres, des clients et une implantation géographique complémentaires ; - des capacités de recherche et de développement renforcées créant un nouveau géant de l'innovation, disposant de ressources R&D combinées majeures ; - les performances récentes de chacune des sociétés et une vision commune pour l'avenir ; - l'opportunité de réaliser des économies de coûts substantielles ainsi que d'autres synergies ; et - le développement d'une structure de capital et d'un bilan solides. <p>La Société Combinée ciblerait environ 900 millions d'euros de synergies de coût d'exploitation pour l'année 2019, dans l'hypothèse où la Réalisation de l'Offre d'Échange interviendrait au plus tard à la fin du premier semestre 2016. La Société Combinée ciblerait également environ 200 millions d'euros d'économie de charges d'intérêts pour l'année 2017.</p> <p>D'après les revenus de Nokia et Alcatel Lucent pour l'exercice clos au 31 décembre 2014, la part des revenus de la Société Combinée générés en Amérique du Nord aurait représenté 30 % (Nokia : 15% ; Alcatel Lucent : 44%), en Europe 27 % (Nokia : 31 % ; Alcatel Lucent : 23%), en Asie-Pacifique/Japon/Inde 18 % (Nokia : 26 % ; Alcatel Lucent : 10 %), en Chine métropolitaine 11 % (Nokia : 11 % ; Alcatel Lucent : 10 %), au Moyen-Orient et en Afrique 8 % (Nokia : 9 % ; Alcatel Lucent : 8%) et en Amérique Latine 7 % (Nokia : 8 % ; Alcatel Lucent : 5 %). Les revenus de la Société Combinée auraient été calculés en additionnant les montants des revenus par pays respectifs de Nokia et d'Alcatel Lucent. Ces revenus combinés ne devraient pas se substituer aux informations pro forma énoncées ailleurs dans le Prospectus d'Admission dans la mesure où ces informations n'ont pas été préparées sur la même base.</p> <p>*Le 29 octobre 2015, Nokia a annoncé une accélération de synergies de coûts d'exploitation annuels cibles liés à l'opération Alcatel Lucent. Nokia espère atteindre environ 900 millions d'euros de synergies de coûts d'exploitation pour 2018 en année pleine, comparé à son objectif précédent consistant à atteindre environ 900 millions d'euros de synergies de coûts d'exploitation pour 2019 en année pleine. L'objectif est soumis à la réalisation de l'opération au premier trimestre 2016. Il est attendu que les coûts de restructuration liés soient légèrement supérieurs à 900 millions d'euros, et les dépenses liées sont estimées à environ 900 millions d'euros.</p>
E.3	Termes et conditions de l'Offre d'Échange	<p>Nokia propose, sous réserve des termes et conditions de l'Offre d'Échange, d'acquérir l'ensemble des Titres Alcatel Lucent par le biais de l'Offre d'Échange aux termes de laquelle les Titres Alcatel Lucent seront échangés contre des Actions Nokia ou des ADSs Nokia. L'Offre d'Échange est composée de l'Offre Américaine et de l'Offre Française.</p> <p>L'Offre Américaine est faite conformément au <i>Schedule TO</i> (« Schedule TO ») à tous les titulaires américains d'Actions Alcatel Lucent en circulation, tous les porteurs d'ADSs Alcatel Lucent en circulation, où qu'ils se trouvent, et tous les porteurs américains d'OCEANES en circulation. Les titulaires d'Actions Alcatel Lucent recevront 0,55 Actions Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent valablement apportée à l'Offre Américaine, et dont l'apport n'aura pas été révoqué. Les porteurs d'ADSs Alcatel Lucent recevront 0,55 ADSs Nokia pour chaque ADS Alcatel Lucent valablement apportée à l'Offre Américaine, et dont l'apport n'aura pas été révoqué. Pour chaque OCEANE valablement apportée à l'Offre Américaine, et dont l'apport n'aura pas été révoqué, les porteurs d'OCEANES Alcatel Lucent recevront, pour chaque OCEANE, un nombre d'Actions Nokia déterminé sur la base de la parité d'échange de 0,55 Actions</p>

	<p>Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent susceptible d'être émise par conversion ou échangée par échange de l'OCEANE au ratio de conversion/d'échange applicable à la date d'ouverture de l'Offre d'Échange. Les porteurs d'ADSs Alcatel Lucent situés en dehors des États-Unis ne peuvent participer à l'Offre Américaine que s'ils y sont autorisés en vertu de la réglementation locale qui leur est applicable.</p> <p>L'Offre Française, en vue d'échanger 0,55 Actions Nokia pour chaque Action Alcatel Lucent et un nombre d'Actions Nokia déterminé sur la base de la parité d'échange de 0,55 Actions pour chaque Action Alcatel Lucent susceptible d'être émise par conversion ou échangée par échange de l'OCEANE au ratio de conversion/d'échange applicable à la date d'ouverture de l'Offre d'Échange, sera effectuée conformément à la Documentation d'Offre Française mise à la disposition des titulaires d'Actions Alcatel Lucent et les porteurs d'OCEANES situés en France. Les titulaires d'Actions Alcatel Lucent et les porteurs d'OCEANES situés en dehors de la France ne peuvent pas participer à l'Offre Française, sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet.</p> <p>Il est prévu que l'Offre Américaine ouvre à la même date que, ou aux environs de la date de, l'Offre Française à la suite du dépôt du Schedule TO par Nokia auprès de la SEC. L'Offre Américaine et les droits de rétractation pour les Actions et OCEANES Alcatel Lucent apportées à l'Offre Américaine prendront fin à la Date de Clôture³.</p> <p>Il est prévu que l'Offre Française ouvre après la conformité de l'Offre Française par l'AMF, qui devrait être décidée avant l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de Nokia le 2 décembre 2015, et demeurera ouverte pour une période de 25 jours de négociation français, à moins que l'Offre Française ne soit prolongée ou qu'il y soit renoncé avant, conformément au règlement général de l'AMF.</p> <p>Dans la mesure où les règlements de l'AMF et de la SEC et les lois le permettent, et conformément au <i>Memorandum of Understanding</i>, Nokia se réserve expressément le droit, à tout moment, de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre fin ou modifier l'Offre Américaine (et de n'accepter aucun Titre Alcatel Lucent à l'expiration de la période de l'offre) en cas de non-respect des Conditions (telles que définies ci-dessous); • avant la clôture de la période d'offre de l'Offre Française, renoncer à l'Offre Française conformément au règlement général de l'AMF avec l'accord préalable de l'AMF si (i) l'Offre d'Échange devient sans objet, ou (ii) (A) si Alcatel Lucent a adopté des mesures modifiant sa consistance pendant la période de l'offre ou en cas de suite positive de l'Offre d'Échange, ou (B) si les mesures prises par Alcatel Lucent ont pour conséquence un renchérissement de l'Offre d'Échange. Il peut être renoncé à l'Offre Française jusqu'à la clôture de l'Offre Française. Le règlement général de l'AMF ne définit pas dans quelles circonstances une offre devient sans objet ou particulièrement onéreuse ou voit sa consistance modifiée de manière significative. Il est procédé à une analyse au cas par cas par l'AMF. La renonciation à l'Offre Française aurait probablement un effet significatif défavorable sur l'Offre Américaine, notamment l'éventuel non-respect du Seuil de Réussite⁴; et
--	---

³ L'Offre Américaine et les droits de rétractation pour l'apport d'Actions et d'OCEANES Alcatel Lucent à l'Offre Américaine expireront à la date de clôture de l'Offre Américaine (La « Date de Clôture » dont la date devrait être fixée au plus tôt 25 jours de négociation français à compter de l'ouverture de l'Offre Française, à moins que l'Offre Américaine ne soit prolongée.

⁴ Le « Seuil de Réussite » s'entend du nombre de Titres Alcatel Lucent valablement apportés conformément aux termes de l'Offre d'Échange représentant, à la date d'annonce par l'AMF des résultats de l'Offre Française prenant en compte les résultats de l'Offre Américaine, plus de 50 % des Actions Alcatel Lucent sur une base entièrement diluée. Pour le Seuil de Réussite, les Actions Alcatel Lucent "entièrement diluées" seront calculées de la manière suivante :

(cont'd)

		<ul style="list-style-type: none"> • renoncer à toute Condition (telle que définie ci-dessous) ou, à défaut, modifier l'Offre d'Échange à quelque titre que ce soit, étant entendu que, conformément au Règlement Général de l'AMF, Nokia ne peut pas modifier les termes de l'Offre Française d'une manière défavorable aux actionnaires et toute modification doit être effectuée au plus tard dans les cinq jours de négociation français précédant la clôture de la période d'Offre Française et est soumise à l'autorisation préalable de l'AMF. La renonciation à une condition significative ou à tout autre changement significatif de l'Offre Américaine, si une telle renonciation ou modification se produit dans les dix ou, le cas échéant, dans les cinq jours ouvrables américains précédant la date à laquelle il est prévu que l'Offre Américaine clôture, peut également requérir la prolongation de la période d'Offre Américaine. Conformément au Règlement Général de l'AMF, si Nokia renonce au Seuil de Réussite, l'Offre d'Échange sera caduque si Nokia n'atteint pas le Seuil de Caducité⁵. En outre, conformément au <i>Memorandum of Understanding</i> et sauf accord écrit préalable d'Alcatel Lucent, Nokia ne peut pas amender, modifier, compléter ou renoncer à un terme de l'Offre d'Échange ou à une Condition (telle que décrite ci-dessous), autre que le Seuil de Réussite, d'une manière qui pourrait avoir un effet défavorable sur Alcatel Lucent ou sur les porteurs de Titres Alcatel Lucent. <p>Une période de réouverture de l'offre est un période supplémentaire suivant l'acquisition des Titres Alcatel Lucent par Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange et pendant laquelle les porteurs peuvent apporter des Titres Alcatel Lucent, sans pouvoir révoquer leurs apports, et recevoir la contrepartie de l'Offre d'Échange. Conformément au <i>Memorandum of Understanding</i> et en vertu de l'article 232-4 du Règlement Général de l'AMF, s'il est apporté, sans être révoqué, plus de 50 % du capital social et des droits de vote d'Alcatel Lucent à l'Offre d'Échange, mais au moins de 95 %, il y aura une période de réouverture de l'Offre Française. Selon le Règlement Général de l'AMF, la période de réouverture de l'Offre Française débutera au plus tard dix jours de négociation français suivant la publication par l'AMF des résultats de l'Offre Française (en tenant compte des résultats de l'Offre Américaine) et doit durer au moins dix jours de négociation français. Conformément au <i>Memorandum of Understanding</i>, Nokia s'est engagée à garantir que, sous réserve du droit</p>
--	--	--

(cont'd from previous page)

- au numérateur, seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent (en ce compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs) valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises par conversion des OCEANEs valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange, en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANEs applicable au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange ; et
- au dénominateur, seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent émises et en circulation (en ce compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs) au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises à tout moment avant, au jour ou après la clôture de la période d'Offre d'Échange en raison de l'exercice d'options, de bons de souscription, de titres convertibles ou de droits d'acquérir, de souscrire ou de se voir attribuer des Actions Alcatel Lucent nouvellement émises, et en particulier par conversion des OCEANEs (en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANEs applicable au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange), sur exercice des Stock-Options Alcatel Lucent ou sur acquisition des Actions de Performance Alcatel Lucent.

⁵ Le « Seuil de Caducité » s'entend du nombre d'Actions Alcatel Lucent représentant plus de 50% du capital social et des droits de vote d'Alcatel Lucent, en tenant compte, le cas échéant, des Actions Alcatel Lucent résultant de la conversion des OCEANEs valablement apportées à l'Offre d'Échange. Le Seuil de Caducité serait calculé de la manière suivante :

- au numérateur seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent valablement apportées à l'Offre d'Échange (y compris les Actions Alcatel Lucent représentées par ADSs Alcatel Lucent) au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises par conversion des OCEANEs valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de la période de l'Offre d'Échange, en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANEs applicable au jour de la clôture de l'Offre d'Échange, et (iii) toutes les actions auto-détenues par Alcatel Lucent ainsi que les Actions Alcatel Lucent détenues par ses filiales ; et
- au dénominateur seront incluses (i) toutes les Actions Alcatel Lucent émises et en circulation (en ce compris les Actions Alcatel Lucent représentées par des ADSs Alcatel Lucent) au jour de la clôture de la période d'Offre d'Échange et (ii) toutes les Actions Alcatel Lucent susceptibles d'être émises par conversion des OCEANEs valablement apportées à l'Offre d'Échange au jour de la clôture de l'Offre d'Échange, en tenant compte du ratio de conversion concerné des OCEANEs applicable au jour de la clôture de l'Offre d'Échange.

	<p>applicable, la période pendant laquelle l'Offre Américaine sera ouverte correspondra à la période pendant laquelle l'Offre Française sera ouverte (y compris les périodes de réouverture de l'offre au titre de l'Offre Française). Si l'offre est réouverte, Nokia communiquera publiquement les résultats de l'Offre d'Échange, en ce compris le montant et le pourcentage approximatifs des Titres Alcatel Lucent apportés à cette date, au plus tard dans les neuf jours de négociation français suivant la clôture de la période d'Offre d'Échange, et la période de réouverture de l'offre débutera conformément au Règlement Général de l'AMF. Nokia se réserve expressément le droit, et à son entière discrétion, de procéder à une période de réouverture de l'Offre Américaine qui pourra, le cas échéant, correspondre à la période de réouverture de l'Offre Française. Nokia se réserve également expressément le droit, et à son entière discrétion, de prolonger la période de réouverture de l'Offre Américaine par avis verbal ou écrit à l'agent d'échange américain.</p> <p>Les ADSs Alcatel Lucent apportés à l'Offre Américaine peuvent être révoqués à tout moment avant le Date Limite d'Apport des ADSs⁶. Les Actions ou OCEANES Alcatel Lucent apportées en échange peuvent être révoquées à tout moment avant la Date de Clôture. Toutefois, cette révocation ne sera pas possible après la clôture de l'Offre Américaine et, le cas échéant, avant le début de la période de réouverture de l'offre. En outre, sous réserve de l'atteinte de tous les Seuils autres que le Seuil de Réussite, cette révocation ne sera pas possible pendant la période où les titres apportés à l'Offre d'Échange sont comptabilisés.</p> <p>L'obligation de Nokia d'accepter et d'échanger tout Titre Alcatel Lucent valablement apporté à l'Offre d'Échange sera uniquement subordonnée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'atteinte du Seuil de Réussite ou, en cas de renonciation au Seuil de Réussite par Nokia, à son entière discrétion, du Seuil de Caducité ; et • l'Approbation des Actionnaires de Nokia⁷ ; <p>collectivement désignés sous le terme « Conditions » et chacun étant désigné sous le terme « Condition ».</p> <p>Nokia déterminera, à son entière discrétion, les conditions de validité, de forme, d'admissibilité, y compris l'heure de réception, et d'acceptation d'échange de tout apport de Titres Alcatel Lucent, et, une fois arrêtées, ces conditions seront définitives et lieront Nokia. Nokia se réserve le droit absolu d'écarter tout apport de Titres Alcatel Lucent qui ne serait pas fait dans les formes ou dont l'acceptation ou l'échange pourrait être illégal. Nokia se réserve également le droit absolu de renoncer à tout défaut ou à toute irrégularité de l'apport de tout Titre Alcatel Lucent, peu important qu'il ait déjà été renoncé ou non à des défauts ou irrégularités similaires dans le cas d'autres apports. Aucun apport de Titres Alcatel Lucent sera réputé avoir été valablement effectué avant que tous les défauts et irrégularités des apports de Titres Alcatel Lucent aient été corrigés ou aient fait l'objet d'une renonciation. Ni Nokia, ni l'agent d'échange américain, ni toute autre personne n'est tenu de signaler des défauts ou irrégularités de l'apport de Titre Alcatel Lucent, et aucun d'entre eux ne sera tenu responsable de l'omission d'un tel avis. L'interprétation de Nokia des termes de l'Offre d'Échange et des Conditions, y compris la lettre de transmission (<i>letter of transmittal</i>) et les instructions s'y rapportant, sera définitive et liera Nokia.</p> <p>L'AMF publiera les résultats de l'Offre Française, en tenant compte des</p>
--	--

⁶ La date limite d'apport des ADSs pour apporter et retirer valablement les ADSs Alcatel Lucent à l'Offre Américaine est fixée au jour ouvrable aux États-Unis précédant immédiatement la Date de Clôture, à moins que l'Offre Américaine soit prolongée.

⁷ « L'Approbation des Actionnaires Nokia » fait référence aux actionnaires Nokia ayant approuvé l'autorisation permettant au Conseil d'administration de Nokia d'émettre le nombre d'Actions Nokia nouvelles nécessaire à la remise d'Actions offertes en contrepartie des Titres Alcatel Lucent apportés à l'Offre d'Échange et pour la Réalisation de l'Offre d'Échange.

	<p>résultats de l'Offre Américaine, au plus tard dans les neuf jours de négociation français suivant la clôture de la période d'Offre Française et, le cas échéant, la clôture de la période de réouverture de l'offre. De plus, Nokia publiera également les résultats de l'Offre d'Échange et, le cas échéant, de la période de réouverture de l'offre par un communiqué qui sera diffusé à la date où l'AMF publie les résultats. En outre, un communiqué sera publié sur le site Internet de Nokia : www.nokia.com. Les informations sur le site Internet de Nokia ne font pas partie de ce Prospectus d'Admission et ne sont pas intégrées aux présentes par référence.</p> <p>Si les Conditions, permettant d'accepter et d'échanger tout Titre Alcatel Lucent valablement apporté à l'Offre d'Échange, ont été réunies ou si, le cas échéant, il y a été renoncé, les Actions et ADSs Nokia qui seront remis aux porteurs de Titres Alcatel Lucent ayant apporté leurs Titres Alcatel Lucent à l'Offre d'Échange, seront remis environ cinq jours de négociation français suivant la publication des résultats de l'Offre Française par l'AMF, conformément aux réglementations finlandaises, françaises et américaines applicables. Aucune Action Nokia ou ADS Nokia formant rompus ne sera émis par Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange, y compris pendant la période de réouverture de l'offre. Les porteurs de Titres Alcatel Lucent apportant à l'Offre d'Échange, y compris pendant la période de réouverture de l'offre, un certain nombre de Titres Alcatel Lucent ne leur donnant pas droit à un nombre entier d'Actions Nokia ou d'ADSs Nokia, seront considérés comme ayant accepté expressément de participer au mécanisme de revente des nouvelles Actions Nokia ou des ADSs Nokia formant rompus.</p> <p>Les Actions Nokia (y compris les Actions Nokia représentées par des ADSs Nokia) à émettre au titre de l'Offre Américaine et de l'Offre Française seront créés par l'émission de nouvelles Actions ordinaires Nokia. Afin de réaliser l'Offre d'Échange, il est prévu que l'Assemblée Générale des Actionnaires de Nokia autorise le Conseil d'administration de Nokia à émettre de nouvelles Actions Nokia avec suppression des droits préférentiels de souscription des actionnaires en contrepartie des Titres Alcatel Lucent apportés à l'Offre d'Échange par des porteurs de Titres Alcatel Lucent, et que le Conseil d'administration de Nokia décide d'émettre les Actions Nokia nouvelles conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires (et d'enregistrer cette émission d'actions nouvelles au Registre du Commerce finlandais (<i>Finnish Trade Register</i>) une fois celle-ci réalisée).</p> <p>En cas de Réalisation de l'Offre d'Échange, Nokia détiendra entre 50 % et 100 % d'Alcatel Lucent. Par conséquent, Nokia sera en mesure d'exercer une influence sur les politiques stratégiques, opérationnelles et financières d'Alcatel Lucent. Si le retrait obligatoire est mis en œuvre, la participation de Nokia dans Alcatel Lucent atteindrait 100 % et Nokia aurait droit à l'ensemble des bénéfices résultant de cette participation, y compris tous les revenus générés par les activités d'Alcatel Lucent et toute augmentation future de la valeur d'Alcatel Lucent ainsi que du droit de nommer l'ensemble des membres du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent. Par ailleurs, Nokia assumerait le risque de pertes générées par les activités d'Alcatel Lucent et toute diminution de la valeur d'Alcatel Lucent après cette acquisition.</p> <p>*Dans l'Offre Française, la Société propose 0,5500 Actions Nokia par Action Alcatel Lucent. Dans l'Offre Américaine, la Société propose 0,5500 Actions Nokia par Action Alcatel Lucent et 0,5500 ADSs Nokia par ADS Alcatel Lucent.</p> <p>*Les ratios de conversion/d'échange de chacune des OCEANES apportée valablement, sans être révoquée, à l'Offre d'Échange sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 0,6930 Action Nokia pour chaque OCEANE 2018 ; • 0,7040 Action Nokia pour chaque OCEANE 2019 ; et • 0,7040 Action Nokia pour chaque OCEANE 2020 ;
--	--

		<p>*Les ratios de conversion/d'échange ont été calculés sur la base d'une ouverture de l'Offre d'Échange le 18 novembre 2015, et pourraient être ajustés si l'ouverture de l'Offre d'Échange intervenait après le 18 novembre 2015.</p> <p>*L'ouverture de l'Offre d'Échange est attendue pour le 18 novembre 2015, et restera ouverte jusqu'au 23 décembre 2015, à moins que l'Offre Française ne soit prolongée ou qu'il y soit renoncé conformément au Règlement général de l'AMF.</p>
E.4	Intérêts significatifs	<p>Nokia a retenu Société Générale comme banque présentatrice de l'Offre Française et conseil financier dans le cadre de l'Offre d'Échange. Certaines de ses filiales ont fourni dans le passé, et pourrait fournir à l'avenir, des conseils financiers et des services de financement à Nokia et ses filiales et ont perçu ou pourrait percevoir à l'avenir, des frais pour ces services. Nokia versera à la banque présentatrice une compensation raisonnable et usuelle pour ses services en complément du remboursement des frais raisonnables qu'elle a engagés. Son adresse est Société Générale, Corporate Finance, 75886 Paris Cedex 18, France.</p> <p>Nokia a retenu Citibank, N.A. pour agir en qualité d'agent d'échange américain afin de recevoir et détenir les ADSs Alcatel Lucent valablement apportés, et non révoquées, à l'Offre d'Échange, au profit de Nokia. Nokia versera une compensation raisonnable et habituelle à l'agent d'échange américain pour ses services au titre de l'Offre Américaine, remboursera à l'agent d'échange américain les dépenses raisonnables engagées et indemniser l'agent d'échange américain contre certaines responsabilités et frais. Les bureaux dépositaires Citibank, N.A. sont situés au 388 Greenwich Street, 14th Floor, New York, NY 10013, États-Unis.</p> <p>Nokia a retenu Georgeson à titre d'agent d'information aux États-Unis dans le cadre de l'Offre d'Échange. L'agent d'information pourrait contacter les porteurs de Titres Alcatel Lucent par courrier, par téléphone ou par d'autres moyens et pourrait demander aux courtiers, négociateurs, banques commerciales, sociétés d'investissement et autres mandataires qui détiennent des Titres Alcatel Lucent au nom des véritables propriétaires de ses Titres Alcatel Lucent, de transmettre du matériel concernant l'Offre d'Échange à ces véritables propriétaires. Nokia versera une compensation raisonnable et habituelle à l'agent d'information pour ces services, et remboursera également à l'agent d'information les dépenses raisonnablement engagées. Nokia a accepté d'indemniser l'agent d'information contre certaines responsabilités et frais liés à l'Offre d'Échange, y compris certaines responsabilités en vertu des lois fédérales des États-Unis sur les valeurs mobilières.</p> <p>Nokia a retenu Nordea Bank en tant qu'agent émetteur finlandais pour émettre des Actions Nokia dans le système d'inscription en compte finlandais. Nokia versera une compensation raisonnable et usuelle à l'agent émetteur pour ses services en complément du remboursement des frais raisonnables qu'il a engagés. Le siège de Nordea Bank est situé au Aleksanterinkatu 36, FI-00100 Helsinki, Finlande.</p> <p>Nokia a retenu JP Morgan à titre de conseil financier. JP Morgan a remis une attestation d'équité au Conseil d'administration de Nokia dans le cadre de l'Offre d'Échange et pourrait fournir des services de conseils et de consultation à Nokia. Pour son rôle en tant que conseil financier de Nokia, Nokia versera une compensation raisonnable et usuelle à JP Morgan et remboursera également à JP Morgan les dépenses raisonnablement engagées.</p> <p>Nokia a retenu Brunswick en tant que conseiller pour l'annonce et l'exécution de l'opération, recevant de l'aide pour la création et la distribution de matériels de communication aux actionnaires institutionnels et individuels, et aux publics externes, y compris les médias et le secteur public. Nokia versera à Brunswick une compensation raisonnable et usuelle pour ces services en complément du remboursement des frais raisonnables que Brunswick a engagés.</p>

		Nokia a accepté qu'une partie de la rémunération de certaines des banques et conseils mentionnés ci-dessus soit liée au succès de l'opération. Ces commissions de réussite (<i>success fees</i>) représentent un montant d'environ 12,5 millions d'euros.
E.5	Noms des personnes proposant de vendre / Conventions de blocage	Sans objet.
E.6	Dilution	A l'issue de l'Offre d'Échange et en prenant l'hypothèse que tous les Titres Alcatel Lucent soient apportés à l'Offre d'Échange ou à la période d'offre réouverte, le cas échéant, il est attendu que les anciens titulaires de Titres Alcatel Lucent possèdent environ 33,5% des Actions Nokia émises et en circulation sur une base entièrement diluée (sur la base du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2014).
E.7	Estimations des dépenses facturées à l'investisseur	<p>Sans objet ; aucune dépense ne sera facturée directement à l'investisseur par Nokia au titre de l'Offre d'Échange.</p> <p>Nokia a convenu avec Citibank, N.A., le dépositaire des ADSs Nokia, que, si l'Offre d'Échange est une réussite, le dépositaire des ADSs ne facturera aucun frais d'émission d'ADSs pour l'émission de nouvelles ADSs Nokia au dépôt d'Actions Nokia pour une période de trente jours calendaires à compter du jour ouvrable aux États-Unis suivant la réalisation de la période de réouverture de l'offre ou, s'il n'y a pas de période de réouverture de l'offre, la réalisation de l'Offre d'Échange. En vertu de cet accord, les titulaires actuels et nouveaux d'Actions Nokia seraient en mesure de, sous réserve du respect des termes de la convention de dépôt des ADSs Nokia de convertir leurs Actions Nokia en ADSs Nokia pendant cette période sans frais d'émission ADS.</p>